

Table des matières

Préface	5
Partie générale, Informations globales et communes aux opérateurs d'accueil.....	6
Introduction.....	6
Historique	6
Contexte	8
Terminologie.....	8
Méthodologie	10
Etat des lieux	11
Informations sur la commune.....	11
Situation géographique.....	11
Population	15
Politique ATL.....	15
Centres scolaires.....	16
Déplacements du public cible / Centralisation de l'offre dans le centre-Ville..	17
Opérateurs d'accueil identifiés	18
Extrascolaire	22
Diversification de l'extrascolaire	23
Activités ATL	24
Mouvements de jeunesse.....	25
Stages lors des vacances	25
Centre de vacances résidentiel	26
Que manque -t-il par rapport à d'autres communes ?.....	26
Modalités de collaboration	27
Modalités d'information	27

Modalités de répartition des moyens communaux.....	28
Effets d'autres législations sur l'évolution du secteur.....	29
Analyse des besoins.....	30
Partenaires consultés et méthodologies associées.....	30
Questionnaire « Enfant »	32
Questionnaire « Parent »	33
Questionnaire « Professionnel »	34
Synthèse des besoins relevés en fonction des partenaires.....	35
Besoins identifiés par les enfants.....	35
Besoins identifiés par les familles.....	35
Besoins identifiés par les professionnels.....	36
Actions du programme CLE 2020-2025	45
Continuité	45
Extrascolaire au sein de toutes les écoles	45
Partenariat avec l'école des devoirs.....	46
Diversification de l'extrascolaire	46
Réponses apportées par le programme CLE aux besoins identifiés	47
Objectifs.....	47
Note de minorité	49
Motif des refus.....	49
Remerciements	50
Annexes.....	51
Tableau de synthèse des opérateurs d'accueil dans le cadre du Décret ATL qui sollicitent un agrément et/ou une subvention.....	51
Partie annexe 1, Informations propres à chaque opérateur	51

L'Eveil asbl	51
Fiche-opérateur d'accueil	51
Projet d'accueil	51
Règlement d'ordre intérieur	51
Tableau de formation	51
Reconnaissance / agrément / autorisation	51
Oasis familiale asbl	51
Fiche-opérateur d'accueil	51
Projet d'accueil	51
Règlement d'ordre intérieur	51
Tableau de formation	51
Reconnaissance / agrément / autorisation	51
Partie annexe 2, Informations relatives à l'élaboration du programme CLE.....	51
Contenus de l'état des lieux (document Etnic).....	51
Informations brutes sur la commune (annexe 2).....	51
Informations brutes sur la coordination ATL (annexe 2).....	51
Informations brutes sur l'extrascolaire (annexe 2)	51
Liste des clubs sportifs	51
Contenus de l'analyse des besoins	51
Questionnaires et réponses (enfant, parent, professionnel)	51
Avis des enfants (30 pages de données brutes)	51
Avis des parents (14 pages de données brutes)	52
Avis des professionnels (17 pages de données brutes)	52
Présentation des résultats de l'analyse des besoins	52
Besoins des enfants (Powerpoint de 11 diapos).....	52
Besoins des parents (Powerpoint de 17 diapos).....	52

Besoins des professionnels (Powerpoint de 15 dias).....	52
Traduction des besoins des enfants, parents et professionnels en objectifs transversaux (tableau).....	52
Procès-verbaux de la CCA ayant participé à l'élaboration du programme CLE	52
2020.09.07 PV CCA & annexes – présentation des résultats EdL et de l'analyse des besoins.....	52
2020.09.21 PV CCA & annexes – présentation des besoins transversaux et échanges	52
2020.10.05 PV CCA & annexes – identification des actions prioritaires du CLE	52
Extrait de délibération du Conseil communal approuvant le programme CLE	52
Evaluation selon le canevas de l'Observatoire du CLE 2015-2020	52
13 fiches-actions du programme CLE 2020-2025	52

Préface

L'adhésion de la Ville de Hannut au Décret Accueil Temps Libre offre l'opportunité de réaliser une photographie actualisée tous les cinq ans du territoire communal des activités proposées dans le cadre de l'ATL avec tous les opérateurs d'accueil récréatifs, culturels et sportifs et plus particulièrement avec l'extrascolaire.

Ce travail se structure autour de plusieurs axes de lecture qui présentent différents aspects des services proposés à la tranche d'âges de 2.5 – 12 ans et / ou de la coordination réalisée du secteur ATL.

D'une part, il y a un **axe descriptif** conformément au canevas de l'One et de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, composé de données contextuelles quantitatives et qualitatives permettant d'apprécier le territoire dans ses aspects géographiques, institutionnels et humains, et comportant une partie plus détaillée relative à la description des opérateurs.

Il s'agit :

- Des services subventionnés par le Décret ATL détaillés dans la partie « *Annexe 1* » ;
- Des actions à poursuivre par rapport aux trois programmes CLE antérieurs décrites dans la partie « *Programme CLE -continuité* » ;
- Des objectifs identifiés par la Commission Communale de l'Accueil en 2020 comme nécessaires à développer dans la partie intitulée « *Programme CLE -objectifs* » et repris complètement dans la partie « *Annexe 2 – 13 fiches-actions* » ;
- De l'offre d'accueil avant, après l'école, le mercredi après-midi, le week-end et lors des congés scolaires, précisée dans la partie « *Etat des lieux -Opérateurs d'accueil* ».

D'autre part, il y a un **axe de données dynamiques** qui recueille les besoins et les attentes des publics cibles. De la même manière, la méthodologie de récolte des données se déploie selon deux procédés :

- Une modalité d'actualisation des données existantes. Il a été tenu compte des actions souhaitées antérieurement mais non mises en œuvre jusqu'à ce jour.
- Une mise en place de recueils¹ « vivants » de données auprès des publics concernés par l'envoi de questionnaires « en ligne » aux enfants, aux familles et aux opérateurs d'accueil, la consultation des familles lors des consultations One sur le territoire ou encore la récolte des avis par le biais de contacts téléphoniques ou courriels.

Ce travail de récolte et d'analyse a été largement nourri par les échanges et mise en réseau des coordinations ATL par secteur One mais aussi grâce aux plateformes provinciales et communautaires des coordinateurs ATL.

¹ La crise de la Covid-19 de mars à ce jour n'ayant pas permis les rencontres physiques.

Partie générale, Informations globales et communes aux opérateurs d'accueil

Introduction

Au sein de ce chapitre, vous trouverez un ensemble d'éléments qui vous permettront de comprendre les choix opérés au sein du secteur Accueil Temps Libre hannutois. Nous informons les lecteurs d'où nous venons, vers quelle direction nous nous dirigeons avec la Commission Communale de l'Accueil pour une amélioration de la qualité de l'accueil dans les lieux et milieux d'accueil hannutois.

Historique

En 2002, l'Administration communale adhère au Décret du 3 juillet 2003 appelé ATL. Il engage une coordinatrice ATL le 2 avril et se lance dans l'analyse des besoins des partenaires du secteur et dans le relevé de toutes les initiatives qui existent.

Après avoir perdu le procès « des avantages sociaux » en 1995, Mme Vicky Fleussu œuvre sept heures par semaine à mutualiser les aides entre les réseaux scolaires. Ce travail posera la première pierre à une collaboration fructueuse entre tous les réseaux scolaires et la création d'une association ayant pour objectif premier la mise en œuvre de l'extrascolaire : L'Eveil asbl suite au premier programme CLE.

Celui-ci a été centré sur la composition d'un accueil extrascolaire identique à travers les trois réseaux scolaires présents sur le territoire : Communauté française, libre et communal et ce, aussi bien dans l'engagement du personnel que dans la préparation de situations d'accueil semblables ou encore dans l'élaboration d'un sentiment d'équipe à travers des écoles et des sites divergents.

La formation fut le premier cheval de bataille de la coordination ATL ! Sans compréhension mutualisée du secteur et de ses différentes dimensions avec lesquelles les accueillants composent pour offrir un service de qualité ; sans une lecture commune des besoins des enfants et de ceux des familles qui fréquentent l'extrascolaire pour concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale ou encore pour favoriser la mixité sociale, tout travail était vain.

Des réunions d'équipe ont vu le jour mensuellement à l'occurrence de dix fois sur l'année pour renforcer les pratiques positives avec la construction de déclinaison de thème annuel identique à travers les lieux extrascolaires et la mutualisation d'idées, de bricolages, d'animations de groupes ou encore la commande groupée de matériels.

Dès 2005, l'objectif principal a été de proposer un accueil adéquat à tous les réseaux les mercredis après-midi avec du matériel adapté et du personnel formé : l'accueil centralisé de la Saline avec un transport des enfants de leur école vers l'accueil était né !

La diversification des activités proposées à tous les enfants vint vers 2007 : quel que soit le choix du réseau opéré par les parents et leurs horaires de travail ou disponibilités, tous les enfants ont accès aux mêmes activités après l'école en extrascolaire. Deux bus communaux serpentaient les écoles de la commune pour conduire les enfants inscrits vers le lieu d'une activité de diversification proposée par l'asbl L'Eveil.

Parallèlement, la commune s'est battue aux côtés de la coordination ATL pour offrir des conditions de travail acceptables et inédites à cette époque en Accueil Temps Libre. Les accueillants extrascolaires se composaient d'une équipe mixte au niveau de la représentation des travailleurs. Ils disposaient de contrat de travail passant successivement de contrat à durée déterminée à indéterminée, avec une répartition des heures sur l'année civile afin de permettre aux travailleurs qui le souhaitaient, de ne plus dépendre de l'Onem lors des congés scolaires. L'Eveil asbl était pionnière au sein de ce combat de reconnaissance du statut des accueillants.

En 2010, le deuxième programme CLE mettait en avant de nouvelles initiatives et diversifications des activités proposées telles que les mercredis « nature » ou les ateliers « pot'âgés » avec le Conseil consultatif des seniors ou encore la prise en charge des diversifications journalières des activités sportives par le service provincial « Académie des Sports ». Plus tard, s'ajoutera l'Académie hannutoise Julien Gertsman avec la mise à disposition de lieux pour des initiations musicales.

Cette période a été également un moment d'ouverture vers les écoles hannutoises appelées « spécialisées » : Les Lauriers et le Collège Sainte Croix. Une collaboration équivalente aux services offerts aux onze écoles dites « normales » a été apportée avec une aide financière provenant d'un appel à projet. Cette proposition de services aux parents et aux enfants à besoins spécifiques a été récompensé par l'obtention d'un « wippy d'or » de l'AViQ.

Une attention tout particulière a été portée à la construction avec et par les accueillants extrascolaires aux documents structurant leur cadre de travail entre 2013 et 2015 pour la remise du troisième programme CLE en 2015 : règlement d'ordre intérieur (ROI), projet d'accueil, contrat confiance (convention entre le parent et l'extrascolaire). Le cœur de la coordination ATL était centré sur la qualité des processus mis en œuvre avec le personnel qui accueille dans le cadre de l'extrascolaire et plus uniquement sur les services proposés par celui-ci auprès des familles et des enfants.

Ce travail d'écriture collaborative avec l'équipe d'encadrants et d'accueillants avait d'ailleurs été récompensé par l'One en 2015 par l'obtention d'une reconnaissance nouvelle pour le secteur ATL : le « plan qualité » de l'asbl L'Eveil. En effet, c'est la première fois qu'un accueil extrascolaire recevait ce type de reconnaissance.

Ce troisième programme CLE était centré sur les propositions de l'extrascolaire proposées par les asbl L'Eveil et Oasis familiale. Il distinguait les activités récurrentes d'accueil extrascolaire organisées au sein de chaque implantation, des diversifications proposées tous les jours de la semaine avec les collaborations nées en Commission Communale de l'Accueil.

Contexte

L'essentiel du travail de coordination ATL a été associé à l'unique secteur de l'extrascolaire pendant quinze ans. En 2017, d'autres choix ont été réalisés afin de permettre à la coordinatrice de recentrer son action sur l'ensemble du secteur « Accueil Temps Libre » avec plus ou moins de succès.

En effet, la distinction des postes de coordination ATL (un ½ ETP) et d'opérateur d'accueil de l'asbl L'Eveil (un ½ ETP) portés antérieurement par la même² personne suscite une réappropriation des rôles de chacun. Cette compréhension liée aux nouvelles charges de travail de l'agent, a nécessité une clarification de la convention One-commune en août 2019.

En 2020, l'état des lieux et l'analyse de besoins du secteur permettent de clarifier les fonctions et objectifs à porter avec le quatrième programme CLE. Tous les détails se trouvent à la suite de ce document.

Terminologie

Plusieurs terminologies sont employées pour désigner des groupes de personnes, des lieux de travail, des objectifs, ... Ci-après, vous trouverez une définition de ces différents termes propres au Décret Accueil Temps Libre :

- **ATL ou Accueil Temps Libre** concerne les enfants de 2.5 à 12³ ans. Il regroupe toutes les activités organisées avant et après l'école, le mercredi après-midi, les week-ends et pendant les congés scolaires.
- **Décret ATL** est relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire. Il a été voté le 1^{er} juillet 2003 et promulgué par le Gouvernement de la Communauté française le 3 juillet 2003. L'Arrêté d'application a été approuvé par le Gouvernement le 17 décembre 2003. Le décret initial a été modifié par un Décret du 26 mars 2009.

Le Décret ATL vise à intégrer les structures d'accueil d'une manière coordonnée, à développer les structures d'accueil et à favoriser la création de synergies, au bénéfice des parents et des enfants. Il confie au niveau de pouvoir le plus en prise avec la réalité de terrain, à savoir la commune, la mission de coordonner l'offre d'accueil sur son territoire. Les communes constituent le pivot du dispositif.

La commune qui adhère au Décret ATL s'engage à jouer un rôle de coordination, à réunir une commission communale de l'accueil (CCA), à en assurer la présidence, à réaliser un état des lieux et à établir un ou des programmes de coordination locale pour l'enfance (CLE).

² De 2002 à 2017, la coordinatrice ATL et responsable de l'asbl L'Eveil était Anne-Françoise Lhonnay.

³ Avec la fusion annoncée des Décrets ATL, CdV et EDD, l'âge maximum sera de 15 ans.

- **Convention One – Commune** fixe les droits et obligations de la commune et de l'ONE sur la mise en œuvre de la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre selon un modèle-type en annexe 2 de l'Arrêté du 14 mai 2009.
- **Coordinateur ATL** est la personne engagée par la commune pour la mise en œuvre du programme CLE et à la dynamisation de la coordination ATL sur le territoire. Il prépare, facilite et évalue avec l'aide de la CCA et de l'Echevin responsable du secteur, les actions ATL pour la tranche d'âge 2.5-12 ans.
- **Axes de coordination** sont définis au sein de la description de fonctions du coordinateur ATL (annexe 3 de l'Arrêté) et au sein du modèle-type du plan d'action / rapport d'activités. Ils sont au nombre de trois : - mise en œuvre de la coordination ; - développement du secteur de l'accueil des enfants ; - accompagnement du développement de la qualité.
- **CCA ou Commission Communale de l'Accueil** désigne un lieu de rencontre, de concertation, d'échange et de coordination. Il est compétent pour analyser tous les problèmes qui relèvent de l'accueil des enfants durant leur temps libre.
- **CLE ou programme CLE ou Coordination Locale pour l'Enfance** consiste en un ensemble d'actions existantes et/ou de la création de nouvelles initiatives qu'on se propose d'accomplir dans le but de répondre aux besoins révélés par l'état des lieux. Elles sont coordonnées et concertées entre les parties concernées et appliquées sur un territoire communal.
- **EdL ou Etat des lieux** est une photographie des opérateurs d'accueil identifiés sur un territoire en vue d'élaborer un programme CLE.
- **Opérateurs d'accueil** sont les pouvoirs organisateurs des lieux dans lesquels sont accueillis les enfants. Ils ont l'obligation de se déclarer à l'One et de respecter le code de qualité de l'accueil.
- **Code de qualité** constitue une base de réflexion commune à tous les professionnels de l'enfance afin d'assurer une continuité dans les pratiques d'accueil, la visée d'objectifs communs. Il fixe un cadre pour guider l'action professionnelle de manière à assurer à tous les enfants un accueil de qualité. Il invite à une coordination locale et au développement de synergies entre milieux d'accueil. Il est obligatoire pour toute personne qui accueille des enfants de 0 à 12 ans.
- **Plan d'actions** est un outil de planification annuelle des actions à entreprendre par la CCA pour atteindre les objectifs fixés suite à l'élaboration de l'analyse des besoins lors de l'état des lieux. Il est un outil de gestion pour le coordinateur ATL qui définit les moyens, ressources et détails nécessaires. Concrètement en septembre / octobre, la CCA acte les objectifs opérationnels de / des CLE afin de les transmettre au plus tard en décembre à l'One.
- **OEJAJ** est l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.

Méthodologie

La rédaction du programme CLE est le fruit du travail de la coordination ATL communale qui ponctue les étapes intitulées « état des lieux » et « analyse des besoins ». Chaque étape nourrit la suivante et permet d'identifier à terme les objectifs qui sont proposés pour la période 2020-2025.

Les contenus de chaque étape ont été proposés, amendés par la Commission Communale de l'Accueil qui encadre le secteur ATL. Les résultats de ce travail ont été présentés au Conseil communal pour approbation avant l'envoi à l'One.

Le programme CLE définit également les opérateurs d'accueil qui de par leurs caractéristiques et fonctionnalités, permettent d'être subventionnés dans le cadre du Décret ATL. Cette analyse n'est pas incluse ci-joint et se réfère aux critères identifiés par le Décret. Un rappel des critères a été transmis en CCA afin d'informer tous les membres des raisons de subvention uniquement de deux⁴ partenaires ATL sur l'ensemble des opérateurs d'accueil.

La partie intitulée « annexe 1 » reprend toutes les descriptions utiles à la compréhension des modalités d'accueil proposées par les opérateurs d'accueil subventionnés dont notamment :

– la composition des équipes ; - le projet d'accueil ; - le règlement d'ordre intérieur ; - le tableau des formations suivies et – la ou les reconnaissances.

Les contenus identifiés dans les questionnaires à l'attention des enfants, parents et professionnels sont essentiellement ceux proposés par OEJAJ. Ils ont néanmoins été vus préalablement par la CCA qui a choisi d'ajouter une thématique : *choix de la diffusion de l'information*.

Concrètement, il était prévu de multiplier les moments et lieux de rencontre avec les familles et les enfants afin d'obtenir un panel le plus large possible.

La coordination ATL avait demandé aux directions d'école les dates de réunion de parents afin d'être présente sur site. Elle avait sollicité les comités de parents des écoles qui participent à la CCA pour se réunir et récolter leurs points de vue et diffuser les questionnaires au sein des parents.

Comme par le passé, il était prévu de consulter toutes les tranches d'âge des enfants à travers tous les réseaux scolaires avec une classe-type et des questions définies mais aussi d'être présente sur les temps de midi pour récolter l'avis des enfants de manière plus spontanée qu'à travers une animation-classe dirigée.

Au vu de la crise de la Covid-19, aucune rencontre physique n'a été menée dans le cadre de l'analyse des besoins à partir de mars 2020. Antérieurement, deux matinées de rencontres ont pu être menées avec les familles lors des consultations One et un après-midi dans le cadre des remises des primes de naissance.

L'avis des parents a pu aussi être récolté à travers les échanges informels (appels téléphoniques, rencontres⁵ sur site extrascolaire) et formelles (courrier ou courriel) envoyés à la coordination.

⁴ Il s'agit des asbl L'Eveil et Oasis familiale.

⁵ Avant mars 2020.

Les professionnels, quant à eux, ont pu être consultés à travers la CCA, les réunions mensuelles de l'extrascolaire et / ou lors des nombreux échanges suite à la transmission des protocoles de la Covid-19.

Etat des lieux

La partie « état des lieux » de ce document s'inscrit dans une recherche d'actualisation des données récoltées antérieurement en 2015, 2010 et 2005 et plus particulièrement pour les données qui concernent :

- la description du territoire communal et du contexte d'intervention ;
- la manière dont s'organise l'accueil sur le territoire communal ;
- le recensement et la description des opérateurs professionnels.

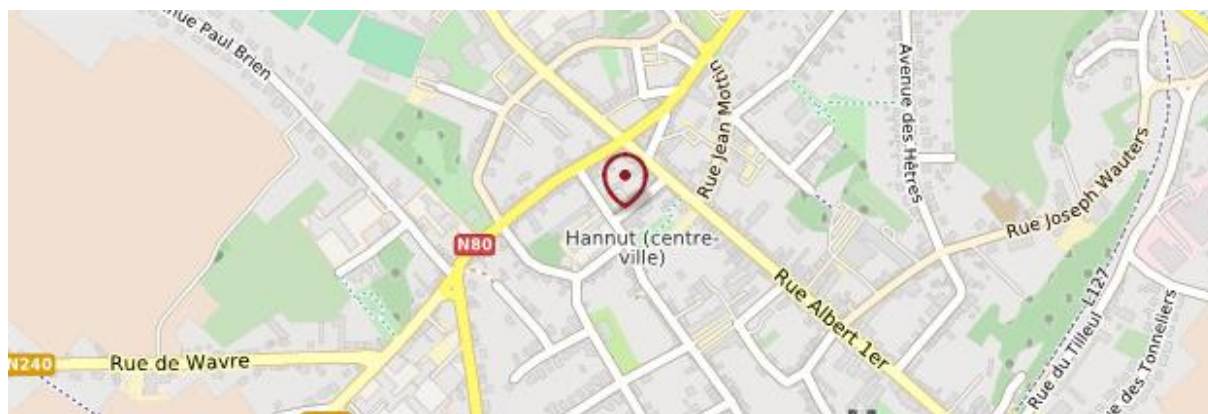
Une synthèse (« *en bref* ») se trouve en fin de chaque développement thématique. Cet outil de lecture doit faciliter la mise en perspective des données descriptives avec celles issues de l'analyse des besoins. Il est aussi le socle sur lequel s'appuie le travail d'élaboration du nouveau programme de Coordination Locale pour l'Enfant proposé à la suite.

Informations sur la commune

Situation géographique

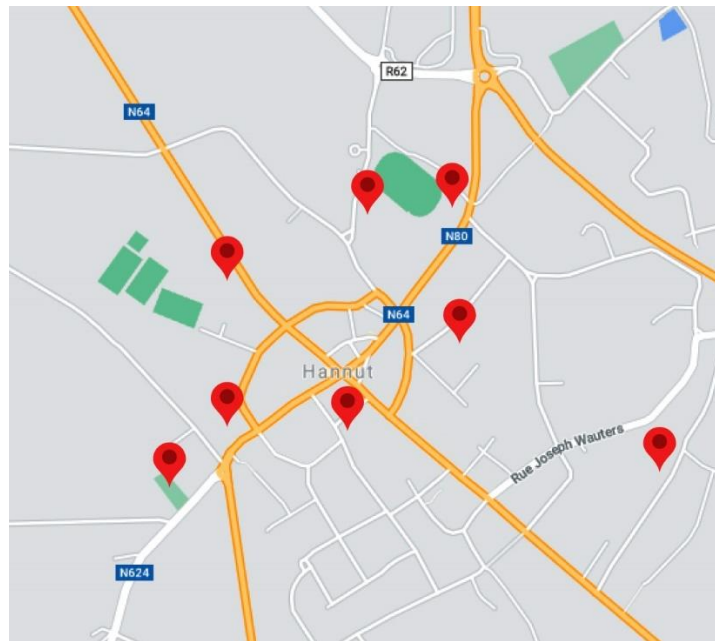
Située à l'extrême Nord-Ouest de la Province de Liège, la ville de Hannut possède plusieurs kilomètres de frontière avec les Provinces du Limbourg, du Brabant wallon et de Namur. Elle a une superficie de 86.5 km². La ville « puzzle » possède de nombreuses facettes marquant centre-Ville et dix-sept villages qui offrent un paysage qualifié « open field » avec une agriculture développée. Elle dispose d'une variété de réseaux de balades VTT et pédestres sans oublier le RAVel qui traverse le territoire du nord au sud (ligne 127).

Son centre-Ville se structure autour de quatre axes routiers reliés entre eux en périphérie par une « voie rapide » existante sur les $\frac{3}{4}$ du périmètre de la Ville.



Il se compose de plusieurs zones vertes et aires de jeux qui sont ouvertes au public :

- Parc de la Maison provinciale du Canton de Hannut, rue Zénobe Gramme
- Parc de la Halette, avenue des Hêtres
- Parc Marcel Laruelle, rue de Crehen
- Parc de l'église, rue Ernest Malvoz
- Espace le long du RAVel équipé d'engins sportifs, le long de la rue du Tilleul
- Espace vert derrière la Saline lieu dédié à la Jeunesse, rue de Tirlemont
- Plaine de jeux, rue de Landen (devant le hall sportif)
- Hobbyland, rue de Landen (derrière le hall sportif)
- Parc de l'avenue de Thouars



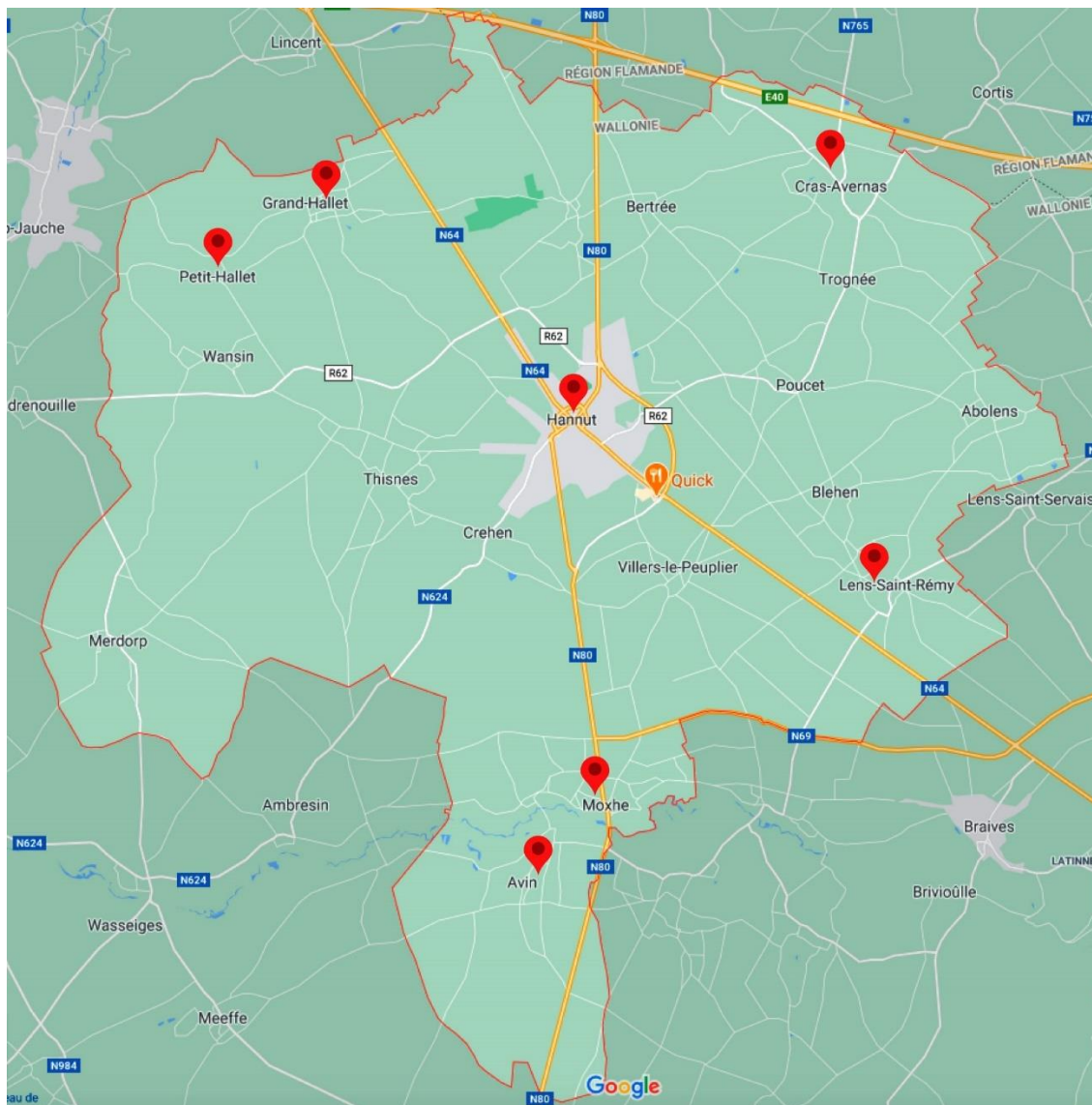
La présence d'espaces verts ou d'aires de jeux sur le territoire communal constitue une ressource pour les structures ATL du centre-ville, et plus largement pour la qualité du temps libre des enfants.



Exemple : aménagement du Parc de la Halette

Au sein des villages, progressivement à l'initiative de comités de village ou de la Ville, diverses plaines de jeux ou espaces verts sont réalisés ou en cours d'aménagement :

- Avin, sur la place
- Cras-Avernas, devant le Mic-Mac
- Grand-Hallet, derrière l'église
- Lens-Saint-Remy, devant et sur le côté de l'école
- Moxhe, place Communale
- Petit-Hallet, place Communale
- Poilu Fossé, avenue des Roses.



Force est de constater grâce au plan ci-avant que les villages restent inégalement desservis, tant pour ce qui concerne le nombre (point de vue quantitatif) que la qualité (point de vue qualitatif) des zones vertes et aires de jeux.

Un tableau a été établi en 2018 avec les caractéristiques qui composent les plaines de jeux hannutoises :

Lieu	Destiné aux enfants de (âge) ?	Site fermé	Bac à sable	Balançoire	Tobogan	Module	Banc	Autres	Sol	Site ombragé
Parc de la Halette	3 à 25 ans	non	non	oui	non	oui	oui	Goal et panier	Ecorces	oui
Parc Marcel Laruelle	3 à 12 ans	non	non	oui	non	oui	oui	/	Pelouse	non
Ravel	8 à 78 ans	non	non	non	non	non	non	Eléments de Fitness	Terre	non
Petit-Hallet	8 à 78 ans	non	non	non	non	non	non	≠ jeux dans le village mais sans module ni balançoire	Terre	en partie
Avin	3 à 12 ans	oui	non	oui	oui	oui	oui	/	Ecorces	non
Moxhe	3 à 6 ans	oui	non	non	oui	oui	oui	/	Pelouse	non
La Saline	3 à 8 ans	non	oui	non	oui	oui	oui	/	Sable/Ecorces	non
Hall des Sports	3 à 6 ans	oui	non	oui	oui	oui	non	Aire multisports et jeux	Pelouse	non
Poilu Fossé	3 à 12 ans	non	non	oui	non	non	oui	Goal et panier	Ecorces/Pelouse	non
Cras Avernas	3 à 14 ans	non	non	non	oui	oui	oui	Toile araignée et module	Ecorces	oui

De façon assez systématique, le réseau existant des aires de jeux ne rencontre pas certaines attentes de base du public cible qui souhaite pouvoir jouer, courir, bouger librement⁶ et en sécurité.

⁶ Le concept de liberté semble à travailler et à comprendre avec les usagers.

Population

La population hannutoise se dénombre à 16 685 habitants⁷. Le nombre d'enfants âgés entre 3 – 12 ans en date du 1 janvier 2020 est de 1 808⁸ enfants.

Pour répondre à ces nombreuses naissances et arrivées d'enfants des autres⁹ communes sur notre territoire, Hannut a développé un réseau dense de milieux d'accueil 0-3 ans avec une collaboration étroite avec le service communal Enfance.

L'offre d'accueil en milieux 0-3 ans est de l'ordre de 165¹⁰ places d'accueil sur le territoire hannutois pour une moyenne de 156 naissances¹¹ par an ; ce qui est un chiffre tout à fait honorable au vu des statistiques régionales. L'offre reste néanmoins insatisfaisante au vu des demandes récurrentes. Les familles semblent souhaiter regrouper¹² leurs déplacements et ce, quel que soit l'âge des enfants.

Politique ATL

Depuis 2002, la Ville de Hannut a souscrit au Décret ATL en intégrant cette matière à l'échevinat de la Petite Enfance, Enfance et de l'Enseignement. Il n'y a pas d'échevinat intitulé « Accueil Temps Libre ».

L'organe de consultation et d'avis nommé Commission communale de l'accueil ou « CCA » se réunit plus ou moins trois fois par an. Elle se compose de cinq membres dans chacune des cinq composantes. Madame Arlette¹³ Mottet siège comme représentante du Collège communal au sein de la composante n°1. La composante n°3 est incomplète au sein des membres effectifs. Les composantes 2, 3, 4, 5 restent incomplètes au sein des membres suppléants.

Une représentante de la Province, une coordinatrice Accueil de l'One et les responsables communaux des services Social et Culture siègent en tant qu'invités au sein de la CCA. Le dernier renouvellement de la composition de la CCA a eu lieu le 6 mai 2019 suite aux élections d'octobre 2018.

En dehors des subsides octroyés pour la coordination de l'accueil temps libre par l'One, la commune contribue financièrement¹⁴ au dispositif ATL par divers biais dont notamment :

- L'octroi d'un subside annuel à l'asbl L'Eveil pour le financement des salaires des accueillants extrascolaires ;

⁷ Selon la publication au Moniteur belge.

⁸ Selon la pyramide des âges transmise par le service Population en date du 23 mars 2020.

⁹ Voir paragraphe « centres scolaires » à la page suivante.

¹⁰ Calcul réalisé dans le cadre de l'inauguration du co-accueil de Grand-Hallet en novembre 2019.

¹¹ Moyenne réalisée sur base des 8 dernières années (de 2012 à 2019).

¹² Cette hypothèse est formulée en prenant en compte le nombre de demande par rapport au nombre de naissance hannutoise mais également de la facilité qu'offre le réseau routier avec les déplacements des navetteurs pour se rendre sur leur lieu de travail et/ou le fait de cumuler le dépôt des aînés vers les écoles du centre-Ville.

¹³ Mme Arlette Mottet fait partie du projet ATL depuis 2002. En effet, elle siège au sein du Conseil d'Administration de l'asbl L'Eveil depuis sa création.

¹⁴ Par ordre décroissant. Voir « modalité de répartition des moyens communaux » pour une évaluation chiffrée.

- L'organisation du transport des enfants accueillis dans le cadre du Décret ATL¹⁵, de la diversification des activités en extrascolaire et de la diversification des stages proposés ;
- La mise à disposition de locaux dédiés à l'accueil des enfants en extrascolaire de manière partagée avec d'autres opérateurs d'accueil sur le site Jeunesse, La Saline ;
- La mise à disposition d'infrastructures sportives, culturelles et dédiées à la jeunesse (La Saline) pour les opérateurs d'accueil ;
- Le financement à l'extension de locaux de l'école des devoirs ;
- Un complément salarial du poste de coordinateur ATL qui permet de valoriser l'ancienneté ;
- La mise à disposition d'un local pour la coordination ATL ;
- Les frais de fonctionnement du coordinateur ATL ;
- La formation du coordinateur ATL.

La coordination ATL communale réalise des partenariats avec d'autres coordinations ATL lors des réunions du secteur pour la mise en œuvre de formation ou d'échanges d'expériences. Elle représente le secteur Huy-Waremme à la plateforme provinciale liégeoise et participe au Comité de gestion de la plateforme liégeoise. Elle a été élue à la plateforme communautaire des coordinateurs ATL pour représenter le secteur liégeois.

Centres scolaires

Le réseau scolaire est très dense au centre-Ville avec six écoles fondamentales dont deux du réseaux Communauté française et quatre écoles libres pour un total d'élèves de 1347 enfants.

En effet, la position géographique de Hannut place celle-ci au cœur d'un réseau routier et au milieu d'autres communes qui ne possèdent pas d'école et / ou possèdent un seul réseau scolaire.

La population scolaire globale de Hannut regroupe 2.205 enfants en fondamental tous réseaux confondus.

Ecoles	Nombre d'élève ¹⁶		
Avernas (communal)	102	Ecoles décentrées	858
Lens-Saint-Remy (communal)	220		
Thisnes (communal)	103		
Grand-Hallet (communal)	194		
Merdorp (communal)	61		
Moxhe (communal)	111		
Cras-Avernas (libre)	67	Ecoles du centre-Ville	1347
Notre Dame (libre)	196		
Saint Cœur de Marie (libre)	322		
Collège Sainte-Croix (libre)	344		
Collège spécial (libre)	65		
Les Lauriers (FWB)	96		
Athénée royal (FWB)	324		

¹⁵ Soit les asbl L'Eveil et Oasis familiale.

¹⁶ Chiffres au 1^{er} septembre 2020.

Déplacements du public cible / Centralisation de l'offre dans le centre-Ville

A l'exception des enfants domiciliés au centre-Ville, nombreux sont ceux qui utilisent la voiture ou les transports en commun pour rejoindre les activités ATL. Malheureusement, les horaires de bus se limitent souvent aux arrivées et aux départs des horaires scolaires. En dehors de ceux-ci, ce sont les familles qui véhiculent les enfants vers le lieu de l'activité. Ces déplacements semblent naturels et ne questionnent pas les habitants des villages qui sont conscients de ne pouvoir obtenir les services qui existent en métropole.

Depuis deux années, une initiative est née sous l'impulsion du service Mobilité avec l'instauration tous les mercredis d'un vélobus. Il s'agit d'un moyen agréable, ludique et sain pour se rendre à l'école. Le principe est le même qu'un rang scolaire. Les élèves d'un même village se rassemblent en un lieu et encadrés par des parents d'élèves ou des bénévoles, ils rejoignent leur école dans un village ou dans le centre de Hannut, à vélo. Au total, huit itinéraires rejoignent les écoles de Hannut. La participation au vélobus se fait en intégrant un groupe Whatsapp sur simple demande au conseiller en mobilité.



Toutes¹⁷ les activités récréatives, culturelles ou sportives ont lieu dans le centre-Ville. Cette difficulté a été prise en compte dès le premier programme CLE par la proposition de trajets entre l'école et les activités extrascolaires.

Le service de mobilité en ATL est organisé par l'asbl L'Eveil qui centralise les demandes et les inscriptions. Il est porté financièrement par la commune qui met deux chauffeurs et deux bus communaux à disposition de l'ATL tous¹⁸ les jours après l'école.

¹⁷ Exception faite de l'association Maison des Jeunes asbl qui maintient des activités à destination des enfants au sein du village Avernas-Le-Bauduin.

¹⁸ Essentiellement à partir du 1^{er} octobre jusqu'au 15 juin.

Opérateurs d'accueil identifiés

L'Accueil Temps Libre hannutois concerne 94 opérateurs d'accueil différents qui peuvent proposer plusieurs services sur des temps d'accueil divergents.

Trois temps d'accueil cohabitent au sein du Décret ATL :

1. Avant et/ou juste après l'école jusque minimum 17h30 appelé « **l'extrascolaire** » ou « école des devoirs » s'il poursuit un ensemble d'objectifs détaillés dans le Décret EDD ;
2. Après l'école, le mercredi après-midi ou le week-end nommé « **les activités ATL** » ;
3. Lors des congés scolaires, stages appelés¹⁹ aussi « **centre de vacances** ».

Seuls, les temps de « l'extrascolaire » sont subventionnés dans le cadre du Décret ATL qui concerne la rédaction du présent programme CLE. Néanmoins, tous forment ensemble l'offre proposée aux enfants afin qu'ils puissent s'épanouir et répondre à la demande des familles de conciliation entre vie professionnelle et familiale.

En effet, une récente étude²⁰ démontre qu'un enfant de dix ans passe 25 pourcents de son temps en Accueil Temps Libre.



Les activités extrascolaires ou les stages sont proposés par les opérateurs d'accueil de manière :

1. Permanente lors de tous les temps (annuelle) ou
2. Récurrente avec des dates souvent identiques (régulière) ou
3. Ponctuelle ou
4. A la demande ou en fonction de projet en cours.

¹⁹ Lors d'une demande de subvention à l'One.

²⁰ Publication de Coala asbl.

Classés par ordre alphabétique²¹, vous trouverez ci-joint les missions²² des **opérateurs d'accueil** qui proposent des services aux enfants et/ou à leur famille :

Noms	Services
Académie Julien Gertsmans	Formation, initiation, perfectionnement à la musique, l'art de la parole et la danse
Académie des sports de la Province	Activités ATL centrées sur l'initiation sportive
A.C. Satori Hannut	Aïkido
Adi Shakti – Espace yoga	Yoga
Amis du Henri Fontaine	Marche
AMO La Particule asbl	Professionnels spécialisés dans l'aide aux enfants, aux ados et aux familles qui interviennent dans l'intérêt des jeunes de 0 à 22 ans, uniquement à la demande du jeune ou de sa famille, de façon libre et gratuite pour les aider dans leurs projets ou à surmonter certaines difficultés (à l'école, à la maison, dans le quartier, problèmes financiers, juridiques, administratifs...)
Aquagym Perez	Aquagym
Aquaselect	Aquagym, natation, bébé-nageur
Arts asbl	Activités ATL centrées sur le bricolage Stages, centre de vacances, activité à la journée
Atelier du 24	Activités ATL centrées sur la peinture intuitive Stages, centre de vacances
Athlékids	Psychomotricité orientée athlétisme
Athlétisme (F.C. hannutois)	Athlétisme
Attelages de la Chapelle	Equitation et attelage équestre
Avernas golf club	Golf
Basket club hannutois	Basket
Bibliothèque	Heure du conte, panier bébé-lecteur
Carreau hannutois	Pétanque
Centre culturel hannutois	Initiation à l'Art
Centre T'ai Chi Ch'uan Leung	Tai chi
Chouettes vacances asbl	Activités ATL centrées sur le bricolage Stages, centre de vacances
Club et école de plongée	Plongée
Consultation One	Service postnatal organisé par l'One Projet santé-parentalité
Cross international	Cross
Cyclo club Crehen	Cyclisme
Cyclo hesbignon Bertrée	Cyclisme

²¹ L'ordre alphabétique a été établi à partir du premier mot significatif et non à partir des déterminants qui précèdent celui-ci.

²² La description réalisée ici est centrée sur le Décret ATL et ne prétend pas recouvrir la description de tous les services offerts par chaque opérateur.

Cyclo la roue lensoise	Cyclisme
Danse africaine	Danse
Eau-Dace (l')	Aquagym, natation, bébé-nageur
Ecole du mouvement	Psychomotricité
Ecole Hannut natation	Natation
Ecurie du Galossy	Equitation
Ecurie du Sisthorse	Equitation
Ecuries du Peuplier (les)	Equitation
Ecuyer de Bélian	Equitation
En forme d'eau	Aquagym, natation, bébé-nageur
Eveil (l') asbl	Extrascolaire dans toutes les écoles, après les stages et lors des journées pédagogiques des enseignants
Fédération belge urban defence system	Sport de défense
Fitnessentiel	Fitness
Floorball (Panthers floorball club Hannut)	Floorball
Fun vacances	Activités ATL centrées sur le bricolage Stages, centre de vacances
Grimoire (le)	Activités ATL centrées sur l'art des mots, écriture
Guides (les)	Mouvement de jeunesse
Hannut Educ Sport	Psychomotricité & taekwondo
Hannutrev@danser	Danse
Haras de Petit-Hallet	Equitation
Haras du Rivage	Equitation
HESL asbl (Hannut Education Sport & Loisirs)	Stages, centre de vacances
Hockey (Hannut Hockey club)	Hockey
Horse (Homeric horse)	Equitation
Impak sports	Sport de défense
Infor Jeunes asbl	Information destinée aux 12-18 ans & plus Activités ATL centrées sur la programmation Activités ATL sur la méthodologie des apprentissages
Inventons asbl	Atelier thérapeutique à partir de l'art
Jeunesse sportive Merdorp	Football
Kayak Nord	Kayak
Kids&US	Activités ATL linguistiques
Kinball club Hannut-Lincent	Kinball
Kravmagahannut	Kravmaga
Lensois (F.C. Patro Lensois Jeunes)	Football
Maison de la laïcité « Henri Daix »	Soutien aux familles pour l'organisation d'activités spécifiques
Maison des jeunes asbl	Activités ATL variées
Marche ADEPS	Marche
MF futsal IP Hannut	Mini-foot
Muno, camp sport et aventure	Centre de vacances résidentiel
New danse club	Danse

Nid des ptes chouettes (le)	Accueil lors des vacances scolaires ou journées pédagogiques pour les enfants ayant fréquenté le milieu d'accueil 0-6 ans
Noaraa	Plongée
Oasis familiale (l') asbl	Ecole des devoirs Extrascolaire Stages, centre de vacances
Odyssée fitness	Fitness
Odyssée holistique	Yoga
Openado	Service provincial d'accompagnement psychologique et social
OZ	Activités ATL d'échappée game
Patro (le)	Mouvement de jeunesse
PEPS	Centre créatif
Ptes mains (les) asbl	Activités ATL centrées sur le bricolage et cuisine Stages, centre de vacances
Planning familial (le centre de)	Service de consultation psychologique
RCA (centre sportif)	Centre sportif
R.F.C. hannutois Jeunes	Football
Santé mentale (service de)	Service de santé mentale pour enfants, adolescents et adultes.
SAS	Service d'accrochage scolaire
Scouts (les)	Mouvement de jeunesse
Scouts pluralistes (les)	Mouvement de jeunesse
Smash 2000	Tennis & squash
Team cycliste abaronnais	Cyclisme
Tennis royal club hannutois	Tennis
Tennis de table (Royal tennis de table smash Chiroux)	Tennis de table
Totoches asbl	Marche
VBC Hannut jeunes	Volley
Vélo (Royal vélo club hannutois)	Cyclisme
Volley ball hannutois	Volley
Volte	Volte
Vous à vous	Yoga & chorégraphie
Xplore diving	Plongée
Yoga (club de yoga)	Yoga
Young-cycling-team	Cyclisme

En bref, on constate la présence de

94 opérateurs proposent des activités ATL²³ dont

- 2 accueils extrascolaires (AES) dont 1 qui propose également une école des devoirs (EDD) ;*
- 66 associations ou clubs sportifs ;*
- 9 services aux familles (prise en charge globale de l'enfant) ;*
- 4 opérateurs culturels ;*
- 1 opérateur linguistique ;*
- 12 opérateurs qui ouvrent lors des congés scolaires (CdV non reconnus).*

Extrascolaire

Deux associations hannutoises offrent des services « extrascolaires²⁴ » c'est-à-dire ouvrent juste après les temps scolaires et ce, jusqu'à minimum 17h30. Il s'agit de l'Eveil asbl et de l'Oasis familiale asbl.

La première propose un accueil les matins, midis et soirs au sein de chaque implantation scolaire hannutoise soit sur 11²⁵ sites différents jusqu'à 18h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Le mercredi après-midi, un accueil centralisé prend le relai après une demi-heure de prestation sur chaque site avec le service de bus communaux pour le transport des enfants vers le site Jeunesse centralisé nommé « La Saline ».

La seconde organise un accueil et un service « école des devoirs » sur inscription avec l'organisation de rangs pour les écoles du centre-Ville vers le site de l'Oasis familiale asbl situé au centre-Ville tous les jours de la semaine après l'école jusqu'à 18h30. L'Oasis familiale asbl est reconnue et subventionnée « école des devoirs²⁶ » et offre parallèlement un service « extrascolaire²⁷ » pour un membre d'une même fratrie permettant ainsi aux parents de venir chercher tous les membres d'une famille en un même lieu. Elle ouvre également ses portes lors de certains congés scolaires et propose un accueil à la demi-journée, journée ou à la semaine.

En bref, seule l'asbl Oasis familiale offre simultanément les services « école des devoirs » et « extrascolaire » au centre-Ville.

L'asbl L'Eveil propose quant à elle un accueil extrascolaire dans toutes les écoles quel que soit le réseau. Elle est le fruit du premier programme CLE et se distingue de son homologue par les caractéristiques suivantes :

²³ Le Décret ATL regroupe les notions d'extrascolaire (AES) mais aussi celles subventionnées par les Décret d'école des devoirs (EDD) et de centre de vacances (CdV). Il subventionne uniquement à ce jour l'AES.

²⁴ Voir les conditions d'agrément « extrascolaire » : <https://www.one.be/professionnel/accueil-temps-libre/accueil-extrascolaire/agrement-des-operateurs>

²⁵ L'accueil extrascolaire des écoles « Saint Cœur de Marie » et « Sainte-Croix spécialisée » se déroule simultanément puisque les écoles sont situées sur le même site. L'Eveil asbl collabore avec 12 écoles différentes.

²⁶ En plus de ce service, la plupart des écoles soutiennent les familles en proposant à leurs élèves une demi-heure d'étude sur inscription en début d'année.

²⁷ C'est dans le cadre du service « extrascolaire » que l'asbl Oasis familiale sollicite la subvention ATL et non pour l'organisation du service « école des devoirs ».

1. *Le Conseil d'Administration est composé à 50 % de mandataires politiques (selon la clé de D'Hondt) ;*
2. *Le Conseil d'Administration est composé à 50% des directions d'école de tous les réseaux (selon la clé de D'Hondt) ;*
3. *Est situé au sein des établissements de tous les réseaux scolaires ;*
4. *Propose un service²⁸ d'accueil les matins, midis, soirs au sein de toutes les écoles appelées « normales » ou « spécialisées » ;*
5. *Propose un accueil centralisé au centre-Ville le mercredi après-midi pour les enfants de toutes les écoles avec transport des enfants par bus ;*
6. *Propose un service d'accueil lors des journées pédagogiques des enseignants de tous les réseaux ;*
7. *Diversifie l'offre d'accueil par le biais de collaboration directe ou indirecte tous les jours de la semaine en assurant la prise en charge de*
 - a. *L'activité et/ou*
 - b. *Le transport vers l'activité.*

Diversification de l'extrascolaire

Aboutissement du premier programme CLE, l'asbl L'Eveil s'est donnée pour mission de mettre en œuvre les besoins diagnostiqués des états des lieux antérieurs. L'association présente :

- des activités propres diversifiées centralisées les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur inscription préalable par trimestre d'octobre à début juin ;
- un service de transport des enfants vers des activités spécifiques de partenaires sur inscription préalable par trimestre, telles que
 - l'école des devoirs de l'Oasis familiale asbl ;
 - les cours de l'Académie Julien Gertsmans ;
 - les initiations sportives de l'Académie des sports²⁹ de la Province de Liège ;
 - les activités ponctuelles communales de sensibilisation à l'environnement (mercredi « nature »).

En bref, l'asbl L'Eveil a des activités diversifiées³⁰ tous les jours et / ou réalise du transport vers d'autres services ATL.

²⁸ L'Oasis familiale asbl est ouverte quant à elle, tous les jours après l'école jusque 18h30 ainsi que les mercredis.

²⁹ L'Académie des sports de la Province de Liège collabore elle-même avec les clubs sportifs hannutois pour encadrer les enfants avec des moniteurs locaux que ceux-ci pourront retrouver en cas d'inscription au club.

³⁰ L'asbl L'Eveil sollicite les subventions ATL dans le cadre des accueils extrascolaires au sein de toutes les écoles et uniquement dans ce cadre-ci des activités extrascolaires de diversification qui se déroulent jusqu'à 17h30.

Activités ATL

- Activité linguistique

La plus grande offre en activités extrascolaires en dehors des clubs sportifs et des mouvements de jeunesse est menée par Kids&US qui propose des activités linguistiques. Elle touche plus de 10% des enfants hannutois et présente actuellement 214 inscriptions³¹. Tous les mercredis, jeudis et samedis, les enfants de 1 à 18 ans et plus rejoignent les locaux situés au centre-Ville pour pratiquer l'anglais de manière ludique.

- Activité sportive

Le centre-Ville du territoire hannutois se compose de 72 opérateurs sportifs dont 66 accueillent ou ouvrent leur porte aux enfants. Statistiquement, ils touchent 73.2 % d'entre eux.

Six clubs ou associations ont souhaité être retirés de la liste du secteur ATL. Il s'agit de – aéroclub ; kaerobic ; - marcheurs des échos de la Mehaigne ; - deux clubs de mini-foot ; -« je cours pour ma forme » de RCA.

- Activité culturelle

Quatre opérateurs d'accueil présentent des services d'accès à la culture pour les enfants. Il s'agit de l'Académie Julien Gertsmans, du Centre culturel, du Grimoire et de la Bibliothèque communale. La dernière propose des animations ponctuelles, le service « panier bébé lecteur » et l'activité « heure du conte » pour les plus-petits le samedi après-midi. Quant à l'Académie, elle compte actuellement 789³² élèves différents qui pratiquent un instrument, la danse ou l'art de la parole. Elle est ouverte tous les jours de la semaine après l'école et le samedi. Le Grimoire et le Centre culturel dispensent des activités ponctuelles ou par projet avec les écoles.

Aucune offre similaire n'existe lors des temps ATL pour les activités culturelles telles que la peinture, la poterie, le chant, l'art du cirque, ... ou encore des activités liées à la nature telles que la vannerie, l'art floral, le tressage de l'osier à l'exception de l'initiative communale les mercredis « nature » avec le service Environnement et la section Les Bruants de Natagora avec la proposition d'observations sur le terrain lors de quatre mercredis en septembre-octobre 2020.

³¹ A la date de novembre 2020.

³² Chiffre au 30 septembre 2020.

Mouvements de jeunesse

Quatre mouvements de jeunesse cohabitent au sein du territoire hannutois. Trois d'entre eux ouvrent leur porte le samedi après-midi sur trois sites au centre-Ville : - le foyer Saint Christophe, - le Collège Sainte Croix et - La Saline, site jeunesse communal. Le dernier mouvement de jeunesse accueille les enfants le dimanche matin également au centre-Ville sur le site de La Saline, site jeunesse communal.

Tous proposent des camps à leurs différentes sections en juillet – août qui sont facilités par l'aide communale au niveau des points suivants :

- Stockage du matériel de camp au sein du dépôt communal ;
- Transport du matériel de camp vers le lieu du camp (uniquement en semaine maintenant).

Deux sur quatre sont logés sur un site communal avec une refacturation des coûts énergétiques.

En bref, les mouvements de jeunesse concernent 24.4 % des enfants qui sont répartis à travers 4 fédérations.

<i>Samedi après-midi</i>	<i>Patro</i>	<i>Foyer St Christophe</i>	<i>Mixité</i>
<i>Samedi après-midi</i>	<i>Scouts</i>	<i>Collège Sainte-Croix</i>	<i>Garçon</i>
<i>Samedi après-midi</i>	<i>Guide</i>	<i>La Saline</i>	<i>Fille</i>
<i>Dimanche matin</i>	<i>Scouts pluralistes</i>	<i>La Saline</i>	<i>Mixité</i>

Stages lors des vacances

Actuellement, il existe douze sources d'activités lors des vacances scolaires. Elles émanent soit d'associations qui proposent une activité toute l'année scolaire comme l'Oasis familiale asbl, la Maison des Jeunes ou encore Kids&US, soit d'association qui ouvre toutes les vacances scolaires comme HESL asbl ou encore d'associations³³ ou initiatives qui proposent des activités, en fonction de leurs disponibilités de manière régulière ou ponctuelle telles que l'Arts asbl, Atelier du 24, Chouettes vacances asbl, Fun vacances, Grimoire, Infor Jeunes asbl, Inventons asbl, Les Ptes Mains asbl.

Cette offre est complétée par les clubs sportifs qui proposent des stages d'initiation à tous les enfants ou de perfectionnement à leurs membres (exemple : athlétisme, football, floorball, ...). Le point faible de cette offre est l'accessibilité de l'information auprès des familles puisque celle-ci est diffusée sur les sites de chaque club et/ou sur le lieu de l'activité.

A l'exception de l'asbl HESL qui s'associe ponctuellement avec des moniteurs spécifiques pour proposer des activités culturelles telles que la danse, le théâtre, la poterie, ... ou encore des ateliers « nature », aucune association ne propose un service d'initiation ou de perfectionnement sur les thématiques culturelles ou artistiques de manière récurrente (a contrario de l'offre sportive).

³³ L'asbl HESL est la seule association qui ouvre toutes les vacances scolaires sur le territoire hannutois.

En bref, toutes les vacances scolaires sont couvertes par l'organisation de stages grâce notamment aux services HESL asbl. La diversité de l'offre est très importante lors des stages de Printemps et lors des grandes vacances en termes de thématiques abordées et d'opérateurs d'accueil accessibles.

Centre de vacances résidentiel

Une seule association fournit un service jour et nuit soit un centre de vacances résidentiel : il s'agit du « camp sport et aventure de Muno ». Relativement exigeant physiquement, il n'est pas nécessaire d'être un sportif accompli pour y participer. Ce sont surtout le goût de l'action et la motivation de vivre en groupe qui sont les moteurs primordiaux.

Chaque année à la mi-août, pendant 10 jours, encadré par des moniteurs diplômés et une intendance constituée essentiellement d'enseignants et d'anciens participants de Muno, le séjour est ouvert aux filles et garçons à partir de 12 ans jusqu'à la dernière année des humanités et limité à 60 participants.

Une priorité à l'inscription est accordée aux participants ayant terminé les camps précédents. Il se déroule en Gaume en Belgique, plus précisément à Muno, dans une maison située en pleine nature à la frontière française.

Parmi les activités pratiquées, on trouve l'athlétisme, les sports d'équipe, les épreuves d'orientation, les jeux en plein air ou de société. Chaque année, les activités varient en fonction du choix exprimé par les chefs d'équipes : le vtt, le kayak, le volley-ball, le rugby, le tir à l'arc ou à la carabine, la course d'orientation, le football, le badminton, un mini-raid etc. figurent régulièrement au programme.

En bref, une seule proposition d'accueil résidentielle divergente des camps des mouvements de jeunesse existe : le camp sport et aventure de Muno.

Que manque -t-il par rapport à d'autres communes ?

Au vu des chiffres et des services proposés, l'offre d'accueil semble complète et particulièrement bien fournie dans le domaine sportif avec une représentation importante de tous les types de sport. De plus, ceux qui manquent sont présents dans des communes limitrophes comme par exemples le judo à Lincet ou Braives ou encore la pratique de l'escalade à Jauche, ...

L'offre culturelle pour les enfants est quant à elle, peu développée ou discontinuée. Elle est intégrée par un opérateur d'accueil ou l'autre au sein des sujets proposés comme stage (exemple : HESL asbl) mais ne constitue pas l'essence d'un projet à elle seule.

Il n'existe pas d'Académie des arts ou d'association proposant des **initiations à l'Art** (peinture, sculpture), à la manipulation de la terre (poterie) ou encore des textiles (couture) ou encore de matières naturelles (vannerie ou tressage vivant) qui développe des activités toute l'année civile (après l'école, les mercredis et week-end ou lors des congés scolaires).

Il n'y a plus d'association qui propose *l'art du cirque*. Pour pratiquer celui-ci, il faut se rendre à Jodoigne ou Marchin avec des déplacements de trente minutes par rapport à Hannut.

Néanmoins, l'Académie Julien Gertsman procure des initiations et des perfectionnements en musique, art de la parole et danse tous les jours de la semaine du lundi au samedi. La Bibliothèque anime des heures de contes pour les plus petits et le Grimoire insuffle l'art des mots à travers des ateliers d'écriture.

En bref, il n'y a pas d'académie des Arts et de pratique de l'art du cirque.

Modalités de collaboration

Chaque opérateur d'accueil et chaque parent peuvent prendre contact avec la coordination ATL et transmettre ses idées. L'ancienneté³⁴ de la coordinatrice ATL invite à ce type de lien. Une reconnaissance de la personne est propice aux confidences et à la récolte des points de vue sans prendre parti pour une solution ou l'autre ...

Les procès-verbaux et leurs annexes sont transmis à tous les opérateurs d'accueil qui existent, représentés ou non au sein de la Commission Communale de l'Accueil.

Afin de rester dans cette logique de partage et de l'information et des décisions, de nombreux interlocuteurs hannutois (conseillers communaux, tous les directeurs d'école fondamentale de tous les réseaux) sont membres du Conseil d'Administration de l'opérateur d'accueil L'Eveil asbl, opérateur créé pour répondre aux besoins identifiés par le programme CLE.

Modalités d'information

Depuis peu de temps, la coordination ATL fait partie de la Maison du social avec le service Petite Enfance, Enfance et Jeunesse. La distinction des rôles entre responsable d'opérateur d'accueil (L'Eveil asbl) et la coordination ATL ne permet plus autant de contacts avec les parents et les enfants mais aussi avec les directions d'école. Néanmoins, une recentralisation des missions et des réponses identiques à tous les opérateurs d'accueil sur le territoire crée un sentiment d'équité et une prise de hauteur par rapport aux problématiques.

La diffusion de l'information aux parents est pointée comme défailante depuis 2015 et les rapports d'activités de la coordination ATL font mention de reports successifs de la modification du site communal. Cet objectif est d'ailleurs pointé comme prioritaire pour le prochain programme CLE et fait partie du premier plan d'actions 2020-2021. En effet, aucune vision d'ensemble de l'offre n'est réalisée à ce jour.

³⁴ Plus de 18 ans de carrière au sein du poste de coordinateur ATL

Actuellement, les parents prennent connaissance de l'organisation de l'accueil extrascolaire ou de l'existence d'une école des devoirs par le biais de l'inscription de leur enfant à l'école qui dispose de folders de présentation qui sont distribués en début d'année scolaire. Chaque association dispose également d'un site Internet et d'une page Facebook propre à chacun d'eux.

Les enfants inscrits dans toutes les implantations scolaires reçoivent une convention à signer appelée « contrat confiance » et accompagnée d'une copie du règlement d'ordre intérieur et du projet d'accueil (à la demande) qui figure dans chaque lieu d'accueil (affichage) et sur le site Internet de l'Eveil asbl.

D'autre part, les enseignants et directeurs reçoivent les folders publicitaires des activités proposées trimestriellement en extrascolaire à distribuer par le biais des cartables. Ce mode de transmission permet à la fois d'informer les professionnels de l'enfance mais aussi les enfants et leurs parents.

Aucune publication par mail, sur site ou sur papier de l'ensemble de l'offre en ATL n'existe à ce jour.

Modalités de répartition des moyens communaux

Aucune modalité de collaboration financière n'existe entre les opérateurs d'accueil. Chacun perçoit la subvention One en fonction des présences qui lui sont propres. Une communication annuelle a lieu en CCA sur les subventions reçues.

Lors des CCA d'élaboration du programme CLE (septembre-octobre 2020), la coordinatrice Accueil de l'ONE, Mme Devivier a précisé que les répartitions financières indirectes liées à l'octroi du service « bus à travers les écoles » tous les jours de la semaine devraient être mieux réparties à travers les opérateurs d'accueil et de manière équitable entre les opérateurs subventionnés dans le cadre du Décret ATL soit L'Eveil asbl et l'Oasis familiale asbl.

L'Eveil asbl est logée sur le site Jeunesse appelé La Saline qui sont des bâtiments communaux qui n'occasionnent pas de charge d'infrastructure pour l'association. La Ville de Hannut a investi dans la rénovation de ces bâtiments et participe d'autre part, à des investissements sur l'augmentation de l'espace mis à disposition des enfants pour l'école des devoirs sur le site de l'Oasis familiale asbl.

La Ville de Hannut investit également dans des infrastructures sportives via la Régie Communale Autonome. A l'initiative de la création de l'asbl L'Eveil, elle subventionne partiellement les salaires des accueillants extrascolaires et consent à la mise à disposition de deux bus et de leurs chauffeurs pour faciliter l'organisation d'activités en ATL.

Ci-joint, vous trouverez quelques chiffres³⁵ récurrents consacrés au secteur de l'Accueil Temps Libre :

³⁵ Sources des calculs :

* 1,5 ou 1h30 ou mercredi de 12h à 13h30 ; *36 ou nombre de mercredi/an ou 52-5-5-2-2-1-1

* 4 ou lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h à 16h30 ;

*30 ou 36 semaines de cours par an moins 4 semaines de septembre et 2 semaines du 15-30 juin durant lesquelles il n'y a pas d'activité extrascolaire diversifiée ;

* 5 ou nombre de jour par semaine ; *7 ou nombre d'heure par jour ;

Infos Finances		Infos Service ATL			
		X Nbre	X Tps	Coûts (€)	Types d'activités ATL
A/ Investissement coût du site Saline (€/an)					
amortissement emprunt 2626 : RTG Saline (montant 2019)	21.146,85				
amortissement emprunt 2660 : RTG Saline (montant 2019)	12.969,54				
amortissement emprunt 2710 CRAC-UREBA Saline (à pd 4/2020)	6.647,79				
gaz Saline 2019	3.190,04				
électricité Saline 2019	3.318,17				
eau Saline 2019	205,12				
total				47.477,51	
B/ Part communale dans les investissements de (€/an)					
part communale athlétisme /an	5.000,00			5.000,00	
coût entrée piscine /enfant	1,80	X nbre d'enft			
coût horaire accès athlétisme (€/heure TVAc)	4,45	X nbre d'enft			
coût horaire accès hall indoor athlétisme (€/heure TVAc)	4,45	X nbre d'enft			
coût horaire accès hall de sport (€/heure TVAc)	4,45	X nbre d'enft			
total				variable	
C/ Investissement/coût de la mise à disposition de transport (€/an)					
montant coût / heure / chauffeur (euros)	60,00	X2 bus	X 1,5* X 1 X 36*	6.480,00	Transport AES centralisé
montant coût / heure / chauffeur (euros)	60,00	X2 bus	X 1,5* X 4* X 30*	21.600,00	Transport AES diversifié
montant coût / heure / chauffeur (euros)	60,00	X2 bus	X 7* X 5* X 12*	50.400,00	Transport stages HESL
montant coût / heure / chauffeur (euros)	60,00	X1 bus	X à la demande	variable	Transport stages Oasis
total des transports				78.480,00	
C/ Subside à l'extrascolaire L'Eveil asbl (€/an)				76.500,00	AES dans ttes les écoles
D/ Soutien à l'extension de l'Ecole des Devoirs					
Total en euros / an consacrés au secteur ATL				160.027,47	

Effets d'autres législations sur l'évolution du secteur

Parallèlement à la subvention du Décret ATL, il a été maintenu à ce jour des aides à l'emploi (APE) par la Région wallonne par le biais d'obtention de points APE pour les domaines de l'extrascolaire.

L'APEF³⁶ octroie également pour les pouvoirs organisateurs qui dépendent de la Commission paritaire 332 (milieux d'accueil 0 à 12 ans) sous forme d'appel à projets, des emplois MARIBEL ou encore des Emplois-JEUNES.

*12 ou 2 semaines de stages à Pâques et 10 semaines lors des grandes vacances.

³⁶ L'APEF regroupe les organisations d'employeurs et de travailleurs qui gèrent les "Fonds de sécurité d'existence" du secteur non marchand francophone et germanophone. En matière d'emploi, il s'agit des Fonds Maribel social et

L'ensemble de ces aides facilitent l'engagement de personnel complémentaire afin de tendre vers les normes One d'encadrement.

En bref, les associations hannutois bénéficient des soutiens suivants :

	<i>Eveil asbl (ETP)</i>	<i>Oasis familiale asbl (ETP)</i>
	<i>1</i>	<i>6</i>
<i>Maribel</i>	<i>1.5</i>	<i>0.5</i>
<i>Emploi-Jeunes</i>	<i>4</i>	<i>0</i>

Analyse des besoins

Partenaires consultés et méthodologies associées

Trois partenaires du secteur ATL sont interrogés de manière systématique tous les cinq ans. Il s'agit des enfants, des parents et des professionnels appelés aussi opérateurs d'accueil.

Plusieurs difficultés sont apparues successivement lors du processus de réalisation du programme CLE : premièrement, l'encodage de l'état des lieux via le portail Wallonie-Bruxelles (Etnic) a été chaotique en raison de la jeunesse de ce processus et des adaptations encore nécessaires à la prise en compte de l'ensemble des réalités communales.

Deuxièmement, le mail-type envoyé à tous les opérateurs d'accueil pour l'obtention de données a rencontré peu de réponse et ce, malgré un rappel avec une date limite. Or, l'objectif du processus ATL est d'inclure tous les acteurs afin d'obtenir une photographie de l'offre d'accueil la plus réaliste possible au niveau communal. Des démarches individuelles et spécifiques ont dû être entamées.

En raison de la crise sanitaire de la Covid-19, tous les outils d'analyse des besoins ont dû complètement être revus. L'analyse des besoins 2020 s'est déroulée uniquement sous forme de questionnaires en ligne pour chacun des partenaires.

Une étude des différents vecteurs de réalisation de questionnaire en ligne a dû être menée avec une identification des avantages et inconvénients pour chacun d'eux mais aussi avec pour objectif d'obtenir les réponses à toutes les thématiques identifiées par l'One et OEJAJ.

Afin d'informer sur ce changement méthodologique de récolte des avis des partenaires du secteur ATL, il y a eu deux démarches :

- Une publication au sein du journal communal « Hannut'Actu » sous l'en-tête « enquêtes sur l'Accueil Temps Libre de vos enfants » avec le lien www.hannut.be/atl-questionnaires ou le renvoi vers le téléphone de la coordination ATL et
- Un article avec les liens vers les questionnaires au sein de la rubrique « actualités » du site communal.

des Fonds d'aménagement de fin de carrière (Plan Tandem, Prépensons). En matière de formation continuée, il s'agit des Fonds sociaux de formation.

Les questionnaires à destination des enfants ont été publiés via les moyens de communication suivants :

- Envoi ciblé avec la collaboration des directions d'école de tous les réseaux et du titulaire de classe sur l'adresse mail des parents et/ou
- Publication sur le site de leur école et
- Publication sur le site des partenaires ATL (L'Eveil asbl et Oasis familiale asbl) et
- Site communal.

Les questionnaires à destination des parents ont été édités par le biais de :

- Envoi ciblé avec la collaboration des directions d'école de tous les réseaux et du titulaire de classe sur l'adresse mail des parents et/ou
- Publication sur le site de leur école et
- Des associations de parents, partenaires de la CCA et/ou
- Site communal.

Les questionnaires à destination des professionnels ont été diffusés par :

- La coordination ATL par l'envoi d'un mail-type et d'un rappel à tous les opérateurs d'accueil et
- Site communal.

La publication des questionnaires a débuté fin mai 2020 et s'est clôturé le 30 juin 2020. Concrètement, le service ATL a récolté 76 questionnaires « enfants », 138 questionnaires « parents », 24 questionnaires « professionnels ». Ces résultats sont à la fois exceptionnels et pauvres !

En effet, habituellement pour obtenir l'avis des enfants, une animation-classe « dirigée » se déroule à travers tous les réseaux et tranches d'âges des enfants. La coordination ATL recueille ainsi une centaine d'avis. Cette année, 76 enfants ont spontanément (ou invités par leurs parents lors du confinement) répondu au questionnaire, ce qui est un résultat tout à fait honorable au vu de la crise.

En ligne, 138 parents ont pris le temps de donner leur avis via le questionnaire. C'est tout simplement unique ! Jamais, la coordination ATL n'a reçu lors des programmes CLE antérieurs autant d'avis formel, formulé par écrit.

Seuls, 24 professionnels ont transmis leur avis par le biais d'un questionnaire. C'est peu ! Mais à ce chiffre, il faut ajouter tous les accueillants extrascolaires (26) qui ont été consultés en direct lors des réunions mensuelles et les membres effectifs et suppléants de la CCA des composantes n°4 et n°5 (20) qui participent à tout le processus.

Les thématiques³⁷ suivantes ont été abordées à travers les trois questionnaires construits à l'attention des enfants, des parents et des professionnels du secteur :

³⁷ Les thématiques étaient identifiées par l'One et l'OEJAJ.

- Infrastructures intérieures et extérieures mises à la disposition des enfants ;
- Matériel acquis pour l'animation ;
- Formation du personnel ;
- Encadrement effectif des enfants (nombre de professionnel et niveau de formation) ;
- Gestion des ressources humaines, administratives ;
- Promotion des activités et le besoin de coordination ;
- Partenariat mais aussi des accessibilités financières, géographiques et accessibilités pour les enfants à besoins spécifiques.

Vous trouverez une copie des questionnaires en annexe partie 2.

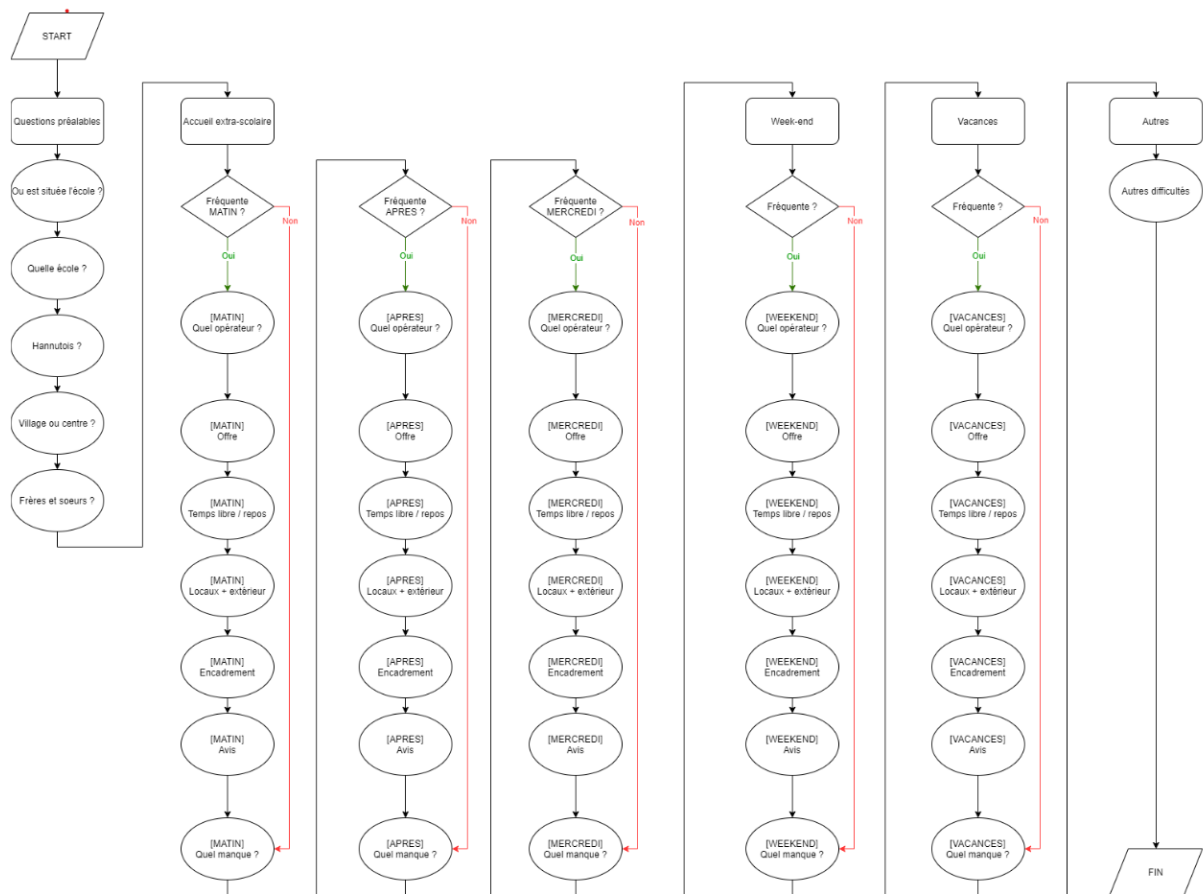
Questionnaire « Enfant »

Le questionnaire débute par six questions générales qui permettent de situer l'enfant. Afin de comprendre à quel moment d'accueil l'enfant faisait référence, le questionnaire « Enfant » a été construit avec des questions simples (*fréquentes-tu l'accueil du ... ? oui/non*) afin d'ouvrir ou de refermer des temps d'accueil (thématiques) qui existaient sur sa commune.

Cinq temps d'accueil ont été questionnés. Ils consistent en :

- le matin (avant l'école) ;
- le soir (après l'école) ;
- le mercredi après-midi ;
- le week-end et
- lors des vacances.

Ci-joint, se trouve un visuel organisationnel du questionnaire « enfant » :



Chaque temps d'accueil est interrogé avec plusieurs questions récurrentes :

- Choix opéré de l'association (qui ?) ;
- Avis sur l'offre d'accueil proposée (très intéressante, bien, satisfaisante et nulle) ;
- Accès à des temps libres ou de repos ;
- Avis sur les locaux et espaces extérieurs ;
- Avis sur l'encadrement (nombre de personne et diversité des propositions réalisées) ;
- Prise en compte de l'avis de l'enfant.

Questionnaire « Parent »

Le questionnaire commence par six questions préparatoires qui caractérisent les familles qui ont répondu.

Les thématiques interrogées concernent les principales difficultés ou manques rencontrés en tant que parent en matière d'accueil des enfants durant le temps libre sur l'entité hannutoise :

- Qualité de l'information ;
- Horaires de l'ATL ;
- Infrastructures d'accueil, locaux intérieurs ;
- Infrastructures d'accueil, locaux extérieurs ;
- Offre d'activités ;

- Offre par tranche d'âge ;
- Accessibilité – coût ;
- Accessibilité géographique ;
- Accessibilité des enfants à besoins spécifiques ;
- Autres difficultés.

Suite à une demande de la CCA, une question a été ajoutée concernant les modalités d'information souhaitées par les utilisateurs.

Questionnaire « Professionnel »

Le questionnaire commence par huit questions préparatoires qui situent les opérateurs d'accueil et permettent d'identifier de quelle catégorie ils émanent.

Les thématiques interrogées concernent les principales difficultés ou manques rencontrés en tant que professionnel ou opérateur d'accueil d'enfants durant le temps libre sur l'entité hannutoise :

- Infrastructures d'accueil, locaux intérieurs ;
- Infrastructures d'accueil, locaux extérieurs ;
- Matériel d'animation ;
- Formation continue ;
- Encadrement ;
- Gestion administrative / ressources humaines / promotion ;
- Coordination et partenariats ;
- Rencontre des objectifs du Code de qualité en matière d'accessibilité – coût ;
- Rencontre des objectifs du Code de qualité en matière d'accessibilité géographique ;
- Rencontre des objectifs du Code de qualité en matière d'accessibilité pour les enfants à besoins spécifiques ;
- Autres difficultés.

Trois profils de professionnels sont présents :

- Professionnel de l'accueil extrascolaire, les accueillants ;
- Professionnel des associations qui siègent à la CCA ;
- Professionnel faisant partie des clubs sportifs.

Ces derniers se sentent moins concernés par le Décret ATL puisqu'ils ont des contacts avec le service communal des sports et leur fédération sportive. Néanmoins, quelques-uns répondent aux courriers, questionnaires. Les plus réactifs sont ceux qui proposent des stages. Tous apprécient recevoir les modalités pratiques transmises lors de cette crise Covid par l'One afin d'obtenir des documents concrets et de réponses vis-à-vis des membres du club dont notamment les familles.

Les professionnels des composantes n°4 et n°5 de la CCA ont participé activement à l'élaboration de toutes les étapes de ce programme CLE.

Les professionnels de l'accueil extrascolaire ont été associés à l'analyse des besoins lors des réunions mensuelles par le biais de partage d'informations, de techniques d'animations. Leurs avis sur les services existants ou ceux à développer ont été entendus. Malheureusement, ils n'ont pu être associés à la récolte des avis des enfants en raison de la crise sanitaire.

Synthèse des besoins relevés en fonction des partenaires

Dans les paragraphes³⁸ suivants, le lecteur trouvera les grandes lignes qui se dégagent de l'analyse des besoins de tous les partenaires. L'analyse complète figure en annexe partie 2.

Besoins identifiés par les enfants

1. Anticiper les difficultés liées aux familles recomposées
2. Vérifier la qualité de l'accueil du matin offerte aux enfants (choix, activités proposées)
3. Améliorer l'offre d'accueil du mercredi après-midi en tenant compte de l'avis des enfants (50% insatisfait)
4. Résoudre la problématique des listes d'attente pour les mouvements de jeunesse, clubs, ...
5. Diminuer le nombre d'enfants par groupe
6. Augmenter les « activités pour les petits »
7. Valoriser ou installer des lieux où l'on peut faire du vélo en sécurité ou se promener
8. Avoir des animations / lieux ludiques (« fêtes foraines », « parc d'attraction », « skate-park » ; « cinéma » ; « accrobranche »)
9. Favoriser l'installation de plaines de vacances à la journée, de plaines de vacances à la semaine, de séjour résidentiel mais aussi des lieux qui permettent de jouer aux jeux de société, où l'on réalise des excursions ou visite d'un jour, un skatepark ou lieu pour faire du BMX/VTT, quad, une plaine de jeux, parc trampoline.
Seulement 37,7% estiment qu'il ne manque rien sur Hannut lors des vacances scolaires.
10. Encourager la construction de lieu tel que : - skatepark ; - des plaines de jeux plus grandes ; - des terrains de jeux ouverts (moto, vtt, ...).
11. Augmenter les activités extrascolaires (« cours de chant et d'art » ; « cirque »)
12. Recevoir les différentes publicités des différents lieux d'accueil
13. Proposer « du sport à haut niveau » (hors du champ d'action de la coordination ATL)

Besoins identifiés par les familles

14. Communiquer
 - a. A des moments spécifiques
 1. Naissance
 2. Arrivée à l'école

³⁸ Les besoins identifiés sont extraits de l'analyse des besoins, Powerpoint transmis en août 2020 pour la préparation de la réunion de présentation des résultats en CCA le 7 septembre 2020 ainsi que du résumé projeté sous forme de Powerpoint en réunion en vidéo-conférence intitulé « 2020.09.07 Recoupement Besoins ATL ».

- b. Infos sur l'offre d'accueil
- c. Sous-forme de
 - 1. Courrier
 - 2. Folder (des moments spécifiques)
 - 3. Courriels (71,6%)
 - 4. Site (59,7%)
- d. Avec comme contenu :
 - 1. Recherche de lieux, de partenaires locaux (spécificité) liés à l'enfance
 - 2. Possibilités d'activités familiales / lieux accessibles avec les enfants / personnes ressource / présentation des associations à destination des enfants
 - 3. La recherche d'air de jeux, de lieux de ballade
 - 4. L'accès à la culture pour les enfants (concerts, cinéma, activités artistiques)
 - 5. L'offre d'accueil pour les activités linguistiques, culturelles, artistiques et l'accompagnement à la scolarité (seuls 55,1% sont satisfaits)
- 15. Interdire l'annulation récurrente des journées pédagogiques
- 16. Augmenter le choix des activités lors des stages de vacances
- 17. Informer sur le choix des activités lors des stages de vacances
- 18. Tenir compte (9,4%) des besoins spécifiques / des familles nombreuses (23,1%)
- 19. Travailler sur la problématique de la sécurité des bus scolaires en primaire,
- 20. Diminuer la longueur des trajets du service « bus » en ATL, de l'arrêt du service vers l'académie

Souhaits des parents lors des consultations One et prime de naissance :

- 21. Envoyer des courrier(s) /folders aux jeunes parents qui les informent des possibilités d'activités familiales (ex: bébé-nageur, bourse, lieu de promenade accessible en poussette, marche avec jeu à destination des enfants (Kiwanis)
- 22. Proposer des activités familiales
- 23. Informer sur les lieux de promenade
- 24. Augmenter les lieux de promenade, les lieux d'activités pour les petits (plaine de jeux)
- 25. Identifier une personne / association ressources
- 26. Présenter aux parents les associations à destination des enfants

Besoins identifiés par les professionnels

- 27. Aménager des espaces intérieurs et extérieurs (verts)
- 28. Offrir une visibilité des offres des opérateurs d'accueil dont notamment les stages
- 29. Mettre à disposition des espaces, salles
- 30. Permettre un accès aux salles communales (de Hannut ou village) à des coûts réduits ou symboliques
- 31. Organiser des activités liées à la nature ou à l'environnement
- 32. Recevoir l'autorisation de distribuer les publicités des offres d'accueil de tous les opérateurs autorisés par l'One sans restriction
- 33. Centraliser l'offre d'accueil sur un site

A partir des besoins de chaque partenaire, des objectifs transversaux ont été écrits à la demande de la CCA³⁹ :

<u>Besoins relevés des enfants</u>	<u>Objectifs écrits par la CCA</u>	<u>Remarques⁴⁰ de la CCA du 5/10/2020</u>
<p>34. Anticiper les difficultés liées aux familles recomposées</p> <p>35. Vérifier la qualité de l'accueil du matin offerte aux enfants (choix, activités proposées)</p> <p>36. Améliorer l'offre d'accueil du mercredi après-midi en tenant compte de l'avis des enfants (50% insatisfait)</p> <p>37. Résoudre la problématique des listes d'attente pour les mouvements de jeunesse, clubs, ...</p> <p>38. Diminuer le nombre d'enfants par groupe</p> <p>39. Augmenter les « activités pour les petits »</p> <p>40. Valoriser ou installer des lieux où l'on peut faire du vélo en sécurité ou se promener</p> <p>41. Avoir des animations / lieux ludiques (« fêtes foraines », « parc d'attraction », « skate-park » ; « cinéma » ; « accrobranche »</p>	<p>→ Objectif transversal à travers les actions proposées (→ sensibilisation des opérateurs d'accueil). Un point sera proposé en CCA pour découvrir les possibilités qui existent.</p> <p>→ Objectif opérationnel n°4.1 « permettre à l'enfant accueilli le matin au sein des accueils extrascolaires d'obtenir du choix au sein des activités accessibles » Un point sera proposé à la CCA pour établir ensemble des critères d'évaluation « SMART » pour vérifier la thématique « QUALITE »</p> <p>→ Objectif opérationnel n°4.2 « améliorer l'offre d'accueil du mercredi après-midi en tenant compte de l'avis de l'enfant » Un point sera proposé à la CCA pour établir ensemble des critères d'évaluation « SMART » pour vérifier la thématique « QUALITE »</p> <p>→ Objectif opérationnel n°2.6 « faciliter l'augmentation d'accueil en mouvement de jeunesse »</p> <p>→ Objectif opérationnel n°4.3 « Observer le nombre d'enfants par groupe »</p> <p>→ Objectif opérationnel n°2.2 « offrir des stages spécifiques pour les enfants âgés entre 2.5-5 ans de manière complémentaire à l'offre actuelle »</p> <p>→ Objectif général n°1 « communiquer » sur les projets en cours (exemple : terrain de bi-cross dans le quartier de la gare)</p> <p>→ Pas de réponse concrète dans le programme CLE</p> <p>→ Pas de réponse dans le programme CLE mais on peut émettre l'hypothèse que la période de la Covid-19 a créé un manquement de lieux de</p>	

³⁹ La CCA a retenu 13 objectifs opérationnels pour la période 2020-2025 en plus des objectifs spécifiques et des objectifs « continuité » menés antérieurement.

⁴⁰ Les remarques de la CCA se retrouvent au sein des procès-verbaux de la partie 2 des Annexes.

<p>42. Favoriser l'installation de plaine de vacances à la journée, de plaine de vacances à la semaine, de séjour résidentiel mais aussi des lieux où l'on permet de jouer aux jeux de société, où l'on réalise des excursions ou visite d'un jour, un skatepark ou lieu pour faire du BMX/VTT, quad, une plaine de jeux, parc trampoline. (seulement 37,7% estiment qu'il ne manque rien sur Hannut lors des <u>vacances scolaires</u> .</p>	<p>rencontre pour les jeunes. Les activités récurrentes des fêtes foraines (Pâques, 21 juillet) reprendront prochainement. De plus, le centre aquatique « Plopsa » ouvrira ses portes fin d'année 2020.</p> <p>→ Objectif opérationnel n°2.2 « offrir des stages spécifiques pour les enfants âgés entre 2.5-5 ans de manière complémentaire à l'offre actuelle »</p> <p>→ Objectif opérationnel n°2. 3 « accueillir ensemble pour renforcer l'offre d'accueil »</p> <p>→ Objectif opérationnel n°2.4 « offrir des activités aux enfants en lien avec la nature »</p> <p>→ Objectif opérationnel n°2.5 « offrir des activités culturelles aux enfants en ATL »</p>
<p>43. Encourager la construction de lieu tel que : -skatepark ; - des plaines de jeux plus grandes ; - des terrains de jeux ouverts (moto, vtt, ...).</p>	<p>→ Transmettre le besoin du secteur ATL de lieux verts aux services Infrastructures communales, Urbanisme, Environnement, Sport et coordinateur sportif RCA) qui rédigent les cahiers des charges, plan des projets tels que « skatepark », accrobranche, VTT, ...)</p> <p>→ Objectif général n°1 « communiquer » sur les projets en cours (exemple : terrain de bi-cross dans le quartier de la gare / skatepark (sport))</p> <p>→ Inviter le coordinateur sportif à présenter en CCA son plan d'installation des plaines de jeux au sein des villages et/ou ses projets « espaces verts »</p>
<p>44. Augmenter les activités extrascolaires (« cours de chant et d'art » ; « cirque »)</p>	<p>→ Objectif opérationnel n°2.3 « accueillir ensemble pour renforcer l'offre d'accueil »</p>
<p>45. Recevoir les différentes publicités des différents lieux d'accueil</p>	<p>→ Objectif opérationnel n°1.3 « créer un site ATL »</p> <p>→ Objectif opérationnel n°1.5 « publier des folders ATL regroupant les services offerts à Hannut»</p>
<p>46. Proposer « du sport à haut niveau »</p>	<p>→ Ecrire au Collège communal au nom de la CCA pour solliciter la distribution des folders de tous les membres de la CCA</p> <p>→ Transmettre l'information au service « sport » et au coordinateur sportif RCA</p>

<u>Besoins relevés des parents</u>	<u>Objectifs écrits par la CCA</u>	<u>Remarques de la CCA du 5/10/2020</u>
<p>1. Communiquer</p> <ul style="list-style-type: none"> -à des moments spécifiques lors des naissances / de l'arrivée à l'école -avec infos sur l'offre d'accueil -sous-forme de courrier / folder (des moments spécifiques) / courriels (71,6%) / site (59,7%) -avec comme contenu : <ul style="list-style-type: none"> • recherche de lieux, de partenaires locaux (spécificité) liés à l'enfance • possibilités d'activités familiales / lieux accessibles avec les enfants / personnes ressource / présentation des associations à destination des enfants • la recherche d'air de jeux, de lieux de ballade • l'accès à la culture pour les enfants (concerts, cinéma, activités artistiques) • l'offre d'accueil pour les activités linguistiques (??), culturelles, artistiques et l'accompagnement à la scolarité (seuls 55,1% sont satisfaits) <p>2. Interdire l'annulation récurrente des journées pédagogiques</p> <p>3. Augmenter le choix des activités lors des stages de vacances</p> <p>4. Informer sur le choix des activités lors des stages de vacances</p>	<p>→ Objectif opérationnel n°1.3 « créer un site ATL »</p> <p>→ Objectif opérationnel n°1.5 « publier des folders ATL regroupant les services offerts à Hannut »</p> <p>→ L'Eveil asbl a informé la CCA le 07 septembre 2020 que les journées pédagogiques n'étaient plus annulées depuis 2020 en raison de la prise en charge du coût par l'établissement scolaire de la différence financière.</p> <p>→ Objectif opérationnel n°2.2 « offrir des stages spécifiques pour les enfants âgés entre 2.5-5 ans de manière complémentaire à l'offre actuelle »</p> <p>→ Objectif opérationnel n°2.3 « accueillir ensemble pour renforcer l'offre d'accueil »</p> <p>→ Par le biais d'Infor-Jeunes asbl pour les vacances de juillet-août</p> <p>→ Objectif opérationnel n°1.3 « créer un site ATL »</p>	

<p>5. Tenir compte (9,4%) des besoins spécifiques / des familles nombreuses (23,1%)</p>	<p>→ Mme Devivier de l'One spécifie que l'accueil d'enfants à besoins spécifiques est une obligation pour tous les opérateurs d'accueil subventionnés dans le cadre ATL.</p> <p>→ M Volont souhaite qu'un point récurrent soit mis en CCA pour réfléchir ensemble sur la thématique de l'accessibilité financière.</p>
<p>6. Travailler sur la problématique de la sécurité des bus scolaires en primaire</p>	<p>→ Pas de réponse concrète dans le programme CLE. L'organisation des bus scolaire est une sollicitation des parents aux directions d'école qui organisent ou non un rang pour se déplacer vers l'arrêt de bus. L'information sera transmise au service « Urbanisme-mobilité ».</p>
<p>7. Diminuer la longueur des trajets du service « bus » en ATL, de l'arrêt du service vers l'académie</p>	<p>→ Objectif opérationnel n°2.1 « offrir un transport des écoles vers l'activité des opérateurs d'accueil ATL »</p>
<p>8. Envoyer des courrier(s) /folders aux jeunes parents qui les informent des possibilités d'activités familiales (ex: bébé-nageur, bourse, lieu de promenade accessible en poussette, marche avec jeu à destination des enfants (Kiwanis)</p>	<p>→ Objectif général n°1 « communiquer »</p> <p>→ Objectif opérationnel n°1.3 « créer un site ATL »</p> <p>→ Objectif opérationnel n°1.5 « publier des folders ATL regroupant les services offerts à Hannut»</p>
<p>9. Proposer des activités familiales</p>	<p>→ Objectif opérationnel n°2.3 « accueillir ensemble pour renforcer l'offre d'accueil »</p> <p>→ Actuellement, le service Enfance avec l'aide de partenaires propose les activités familiales suivantes : -« chasse aux œufs » ; -« place aux enfants » ; « halloween ». L'Eveil asbl offre une fancy-fair chaque année en juin. Le Kiwanis propose une à deux journées familiales avec jeux de pistes ou énigmes.</p>
<p>10. Augmenter les lieux de promenade, les lieux d'activités pour les petits (plaine de jeux)</p>	<p>→ Objectif général n°1 « communiquer » sur ce qui existe</p>
<p>11. Identifier une personne / association ressources</p>	<p>→ Objectif opérationnel n°1.1 « créer un logo ATL » pour augmenter la visibilité</p> <p>→ Objectif opérationnel n°1.2 « créer une affiche ATL » commune à la Fédération Wallonie-Bruxelles avec un slogan commun « <i>le réflexe enfance de votre commune : le coordinateur ATL</i> »</p> <p>→ Objectif opérationnel n°1.4 « communiquer sur les nouveautés offertes par le secteur ATL par le biais de l'outil « latte » »</p>

	→ <u>Objectif général n°1 « communiquer »</u>	
<u>Besoins relevés des parents</u>	<u>Objectifs écrits par la CCA</u>	<u>Remarques de la CCA du 5/10/2020</u>
12.Présenter aux parents les associations à destination des enfants	→ <u>Objectif opérationnel n°1.3 « créer un site ATL »</u> → <u>Objectif opérationnel n°1.4 « communiquer sur les nouveautés offertes par le secteur ATL par le biais de l'outil « latte » »</u> → <u>Objectif opérationnel n°1.5 « publier des folders ATL regroupant les services offerts à Hannut»</u>	

<u>Besoins relevés des professionnels</u>	<u>Objectifs écrits par la CCA</u>	<u>Remarques de la CCA du 5/10/2020</u>
<p>1. Aménager des espaces <u>intérieurs</u> et <u>extérieurs</u> (verts)</p> <p>2. Offrir une visibilité des offres des opérateurs d'accueil dont notamment les stages</p> <p>3. Mettre à disposition des espaces, salles</p> <p>4. Permettre un accès aux salles communales (d'Hannut ou village) à des coûts réduits ou symboliques</p> <p>5. Organiser des activités liées à la nature / l'environnement</p> <p>6. Recevoir l'autorisation de distribuer les publicités des offres d'accueil de tous les opérateurs autorisés par l'One sans restriction</p> <p>7. Centraliser l'offre d'accueil sur un site et publier conjointement</p>	<p>→ Plan d'action 2020-2021 : Mise en œuvre des aménagements verts de la Saline</p> <p>→ Objectif opérationnel n°3.4 « aménager le site Jeunesse -Saline en fonction des besoins identifiés par les partenaires ATL »</p> <p>→ Objectif opérationnel n°1.3 « créer un site ATL »</p> <p>→ Objectif opérationnel n°1.5 « publier des folders ATL regroupant les services offerts à Hannut»</p> <p>→ Objectif opérationnel n°3.1 « offrir un outil de communication spécifique aux utilisateurs du site de la Jeunesse -La Saline (charte de vie) »</p> <p>→ Objectif opérationnel n°3.2 « offrir un outil de communication spécifique aux utilisateurs du site de la Jeunesse -La Saline (agenda des événements) »</p> <p>→ Objectif opérationnel n°3.3 « mettre un lieu d'accueil dédié à la jeunesse et accessible aux opérateurs d'accueil »</p> <p>→ Objectif opérationnel n°3.4 « aménager le site Jeunesse -Saline en fonction des besoins identifiés par les partenaires ATL »</p> <p>→ Objectif opérationnel n°2.4 « offrir des activités aux enfants en lien avec la nature »</p> <p>→ Ecrire au Collège communal au nom de la CCA pour solliciter la distribution des folders de tous les membres de la CCA</p> <p>→ Objectif opérationnel n°1.3 « créer un site ATL »</p> <p>→ Objectif opérationnel n°1.5 « publier des folders ATL regroupant les services offerts à Hannut»</p> <p>→ Objectif opérationnel n°2.3 « accueillir ensemble pour renforcer l'offre d'accueil »</p>	

	<ul style="list-style-type: none">→ <u>Objectif opérationnel n°1.1</u> « créer un logo ATL » pour augmenter la visibilité→ <u>Objectif opérationnel n°1.2</u> « créer une affiche ATL » commune à la Fédération Wallonie-Bruxelles avec un slogan commun « <i>le réflexe enfance de votre commune : le coordinateur ATL</i> »→ <u>Objectif opérationnel n°1.4</u> « communiquer sur les nouveautés offertes par le secteur ATL par le biais de l'outil « latte » »
--	---

Trois sous-groupes de travail de la CCA ont été formés en fonction des objectifs opérationnels à mettre en œuvre. Ils concernent les thématiques suivantes :

1. Communiquer
2. Diversifier l'offre / Partenariats
3. Mettre à disposition des lieux d'accueil.

Cette méthodologie est à la source de la numérotation choisie pour les actions du programme CLE.

Objectifs généraux (contenus)	Objectifs opérationnels (contenus)	Personnes inscrites au sous-groupe	Sous-groupe
1. Communiquer			1
	1.1 Logo ATL		
	1.2 Affiche ATL		
	1.3 Site ATL		
	1.4 Latte ATL		
	1.5 Folder ATL		
	1.6 Agenda des activités ATL		
	1.7 Lieux verts / ballade		
	1.8 Outils mis à disposition par ATL		
	<i>A définir lors du 2020.10.05 en CCA :</i>		
2. Diversifier l'offre / Partenariats			2
	2.1 Transports -Augmentation des services		
	2.2 Stages spécifiques pour les 2.5-5 ans		
	2.3 Partenariats entre opérateurs		
	2.4 Offre d'activités vertes en ATL		
	2.5 Offre d'activités culturelles en ATL		
	2.6 Faciliter l'augmentation d'accueil en mouvement de jeunesse		
	<i>A définir lors du 2020.10.05 en CCA :</i>		
3. Mettre à disposition des lieux d'accueil			3
	3.1 Saline – Charte de vie des occupants		
	3.2 Saline – agenda des évènements		
	3.3 Saline – mise à disposition aux opérateurs d'accueil (modus operandi)		
	3.4 Aménager la Saline		
	<i>A définir lors du 2020.10.05 en CCA :</i>		
4. Veiller à la qualité			
	4.1 Permettre à l'enfant accueilli le matin au sein des accueils extrascolaires d'obtenir du choix au sein des activités accessibles		
	4.2 Améliorer l'offre d'accueil du mercredi après-midi en tenant compte de l'avis de l'enfant		
	4.3 Observer le nombre d'enfants par groupe		
5. Reconduire les actions récurrentes depuis 2002			
	5.1 AES / EDD / new CdV		

Actions du programme CLE 2020-2025

Le programme CLE se structure en 2 parties :

1. Continuité
 - 1.1. Extrascolaire au sein de toutes les écoles
 - 1.2. Partenariat avec l'école des devoirs
 - 1.3. Diversification de l'extrascolaire
2. Objectifs (réponses apportées aux besoins identifiés)

Les actions déjà menées dans les CLE précédents se nomment « continuité ». Elles nécessitent néanmoins encore des aménagements ou comme le démontre l'analyse des besoins, demandent des ajustements sur la durée avec le personnel qui encadre les enfants et ce, selon les principes psychopédagogiques identifiés par l'One pour une qualité d'accueil.

Les enfants et leurs familles évoluent. Les thèmes proposés hier ne sont plus ceux qui sont recherchés aujourd'hui. D'autres besoins sont nés notamment lors la diversification des activités en extrascolaire. Les propositions d'activités seront discutées en Commission Communale de l'Accueil afin d'ouvrir à d'autres collaborations en extrascolaire⁴¹.

Les objectifs opérationnels identifiés et répertoriés comme prioritaires pour la période 2020-2025 sont cités au sein de la partie nommée « objectifs ». Ils seront accompagnés d'objectifs propres au travail de coordination tels que - **Identifier des critères d'accessibilité aux opérateurs d'accueil et - Identifier des critères de qualité d'accueil** que le procès-verbal du 21 septembre 2020 de la CCA mentionne.

Continuité

Extrascolaire au sein de toutes les écoles

Les besoins d'une offre extrascolaire cohérente et identique à travers tous les réseaux scolaires (Fédération Wallonie-Bruxelles, libre, communal) ont été entendus dès le premier programme CLE par la création d'une association sans but lucratif L'Eveil dont le pouvoir organisateur se compose à cinquante pourcents de mandataires politiques et à cinquante pourcents des directions d'école du fondamental selon la clé de D'Hont. Le renouvellement des membres du Conseil d'Administration se déroule après des élections communales.

Ce sont ces activités extrascolaires au sein de chaque implantation scolaire qui font l'objet d'une sollicitation des subventions dans le cadre du Décret ATL. Cette action se nomme « continuité » et porte le numéro 1.1.

La partie 1 des annexes explicite tous les services réalisés dans ce cadre ainsi que les modalités d'accueil pour les enfants et leur famille.

⁴¹ Voir objectif n°2.1 « Offrir un transport des écoles vers l'activité des opérateurs d'accueil ATL »

Partenariat avec l'école des devoirs

Depuis plusieurs années, l'asbl L'Eveil qui accompagne et organise des transports d'enfants de leur école vers une activité de diversification de l'Eveil ou vers un autre opérateur d'accueil, collabore avec l'école des devoirs, Oasis familiale asbl et ce, grâce à la mise à disposition de deux bus communaux tous les jours de la semaine.

Ce service de transport rencontre un énorme succès avec les opérateurs Académie Julien Gertsmans et l'Académie des sports de la Province de Liège. Le succès est tellement important que la capacité maximale des bus limite les inscriptions possibles. Des choix de priorisation doivent à l'avenir être réalisés.

La coordinatrice Accueil de l'One a rappelé lors de l'élaboration du programme CLE qu'un service « bus à travers les écoles » pour l'asbl L'Eveil pouvait être assimilé à un subside indirect. Il y a donc lieu d'offrir un service identique entre les opérateurs subventionnés dans le cadre du Décret ATL soit L'Eveil asbl et l'Oasis familiale asbl.

Le transport des enfants inscrits à l'école des devoirs nécessitant⁴² le service de bus communaux devra être prioritaire au même titre que celui de l'asbl L'Eveil tous les jours de la semaine.

Cet objectif est inséré dans la partie « continuité » puisqu'il a déjà été mené antérieurement. Il ne porte pas de numérotation puisqu'il ne nécessite pas d'action de la part de la coordination ATL mais un point d'attention dans l'organisation à venir de la part de l'asbl L'Eveil.

Diversification de l'extrascolaire

L'asbl L'Eveil propose des activités diversifiées tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour diversifier les propositions d'accueil offertes au sein des accueils extrascolaires qui ont lieu dans chaque école.

Celles-ci se déroulent sur inscription trimestrielle d'octobre à juin avec la possibilité de transport si les parents ne peuvent accompagner leur enfant sur le lieu d'activité au centre-Ville.

Ces activités extrascolaires diversifiées réalisées jusqu'à 17h30 se nomme « continuité » en raison de leur initiative lors des précédents programme CLE. Cet objectif opérationnel porte le numéro 1.2.

La partie 1 des annexes explicite tous les services réalisés dans ce cadre ainsi que les modalités d'accueil pour les enfants et leur famille.

⁴² C'est-à-dire les enfants scolarisés dans les écoles de village.

Réponses apportées par le programme CLE aux besoins identifiés

Lors de la présentation des résultats de l'analyse des besoins de chaque partenaire du secteur (enfant, parent, professionnel), les membres de la CCA ont sollicité la coordination ATL pour dégager des thématiques transversales entre les besoins des trois publics cibles.

La seconde réunion a été utile à la compréhension des enjeux inhérents à l'établissement d'objectifs transversaux⁴³ ou encore de thématiques à étudier.

Treize objectifs opérationnels ont été identifiés suite à trois réunions successives de la Commission Communale de l'Accueil à l'automne 2020, et ce, en plus du travail de veille de la coordination ATL pour la mise en place de l'extrascolaire dans toutes les implantations scolaires et de la diversification de l'offre via de nombreuses collaborations.

Objectifs

Les objectifs opérationnels⁴⁴ à mener pour la période 2020-2025 ont été mis en relation avec les différents types de mission à exercer par la coordination ATL :

Nbre	Noms	Types de mission du coordination ATL
1	1.3 Créer un site ATL et/ou créer un blog ou un lien vers un blog	Mise en œuvre de la coordination
2	1.4 Communiquer sur les nouveautés offertes par le secteur ATL par le biais de l'outil « marque-page »	Mise en œuvre de la coordination
3	1.5 Publier deux folders ATL par an regroupant les services offerts à Hannut	Mise en œuvre de la coordination
4	2.1 Offrir un transport des écoles vers l'activité des opérateurs d'accueil ATL	Développement du secteur de l'accueil des enfants
5	2.2 Offrir des stages spécifiques pour les enfants âgés entre 2.5-5 ans de manière complémentaire à l'offre actuelle	Développement du secteur de l'accueil des enfants
6	2.3 Accueillir ensemble pour renforcer l'offre d'accueil	Développement du secteur de l'accueil des enfants
7	2.4 Offrir des activités aux enfants en lien avec la nature	Développement du secteur de l'accueil des enfants
8	2.5 Offrir des activités culturelles aux enfants en ATL	Développement du secteur de l'accueil des enfants

⁴³ Vous trouverez en annexe à travers des documents de travail, une trace de la construction de cette étude collective sous forme de tableau avec les objectifs formulés par partenaire puis les objectifs transversaux.

⁴⁴ La numérotation débute à 1.3 et non à 1.1 en raison des deux actions récurrentes qui proviennent des programmes CLE antérieures et qui se nomment « continuité » :

- 1.1 Mettre en œuvre l'extrascolaire au sein de toutes les implantations scolaires et
- 1.2 Diversifier l'extrascolaire

9	2.6 Faciliter l'augmentation d'accueil en mouvement de jeunesse	Développement du secteur de l'accueil des enfants
10	3.1 Offrir un outil de communication spécifique aux utilisateurs du site Jeunesse- La Saline (charte de vie)	Accompagnement du développement de la qualité
11	3.2 Offrir un outil de communication spécifique aux utilisateurs du site Jeunesse- La Saline (agenda des évènements)	Accompagnement du développement de la qualité
12	3.3 Définir un lieu d'accueil dédié à la jeunesse et accessible aux opérateurs d'accueil	Mise en œuvre de la coordination
13	3.4 Aménager le site Jeunesse -Saline en fonction des besoins identifiés par les partenaires ATL	Accompagnement du développement de la qualité / Développement du secteur de l'accueil des enfants

A ces objectifs opérationnels, il faut ajouter un travail de fond qui a été sollicité par les membres de la CCA et qui peut être formulé sous-forme d'objectifs spécifiques à savoir :

14	Identifier des critères d'accessibilité aux opérateurs d'accueil	Accompagnement du développement de la qualité
15	Identifier des critères de qualité d'accueil ⁴⁵	Accompagnement du développement de la qualité

Ces objectifs spécifiques ont été dissociés des objectifs opérationnels parce que l'application de ceux-ci ne dépendent pas de la coordination ATL mais de l'application par les opérateurs d'accueil des critères définis ensemble lors de la Commission Communale de l'Accueil.

Au sein des annexes, les 13 objectifs formulés sous-forme de fiche-actions détaillent les points suivants :

- N° de l'action au sein du programme CLE et/ou Plan Stratégique Transversale (PST)
- Nom de l'action
- Identification du type de mission du coordinateur ATL
- Description de l'action et contenus
- Objectifs poursuivis par l'action
- Valeurs ajoutées
- Sources d'inspiration / documents nécessaires
- Coût / subventionnement possible
- Personne de contact
- Participants
- Rappel des contenus échangés en CCA
- Echancier selon le diagramme de Gantt

⁴⁵ Cfr le procès-verbal du 21 septembre 2020 de la CCA.

Les fiche-actions incluent le contenu du travail proposé par la coordination ATL aux membres de la CCA ainsi que les amendements réalisés en réunion.

Note de minorité

Lors de l'élaboration du programme CLE, la CCA a accueilli plusieurs nouveaux membres dont un conseiller communal. Celui-ci a émis des souhaits⁴⁶ sur des thématiques à exploiter avec les jeunes lors de stages et/ou avec son mouvement de jeunesse. Celles-ci ont été notifiées au sein des procès-verbaux de la CCA du 21 septembre 2020 et du 05 octobre 2020 malgré le fait que ces recommandations ne portaient pas directement sur les contenus à définir dans le cadre de la procédure Etat des lieux / Analyse des besoins / Programme CLE.

Une clarification de la procédure et des missions des membres de la CCA ont été transmises afin d'informer le partenaire politique qui s'est investi de sa nouvelle mission pour la rédaction des objectifs (fiche-actions) du programme CLE.

Les contenus⁴⁷ suivants ont été ajoutés aux objectifs du programme ou comme contenu à aborder lors de prochaines réunions de CCA :

- Identifier des critères d'accessibilité aux opérateurs d'accueil et
- Identifier des critères de qualité d'accueil.

Il n'y a donc pas au sens strict du terme de note de minorité émise par un membre de la CCA.

Motif des refus

Le Conseil communal du 15 décembre 2020 a validé les actions proposées dans le cadre du programme CLE 2020-2025. En effet, la composante n°1 de la Commission Communale de l'Accueil étant toujours bien représentée à chaque réunion, les conseillers connaissent l'évolution du secteur ATL et participent à celle-ci par le biais de la consultation lors des CCA. Il n'y a donc pas de motif de refus.

⁴⁶ Pour davantage d'informations, se référer à l'annexe partie 2, 2020.09.21 PV CCA, page 4 et 5.

⁴⁷ Extrait du 2020.10.05 PV CCA

Remerciements

Comme énoncé dès la préface de ce travail, l'analyse a été largement nourrie par les échanges et mise en réseau des coordinations ATL par secteur One mais aussi grâce aux plateformes provinciales et communautaires des coordinateurs ATL ; que chaque intervenant en soit remercié.

La récolte des points de vue des partenaires Accueil Temps Libre n'aurait pu se réaliser sans l'appui technique du service TIC et ce pour élaborer, mettre en ligne et exploiter les données liées aux questionnaires à destination des enfants, des familles et des professionnels du secteur.

D'autres services communaux comme l'Enseignement, la Population ou encore le Sport m'ont communiqué de précieux renseignements. Merci au Directeur financier pour sa relecture des chiffres à l'occasion de l'identification des moyens financiers investis dans le secteur ATL.

Le service Accueil Temps Libre tient à remercier les familles, les enfants et les professionnels consultés sur le territoire communal et plus particulièrement, l'Echevine actuelle, Mme Mottet Arlette qui œuvre aux côtés de la coordination ATL depuis ses débuts en 2002 avec une bienveillance et un travail de veille sur la qualité des services proposés.

Annexes

Tableau de synthèse des opérateurs d'accueil dans le cadre du Décret ATL qui sollicitent un agrément et/ou une subvention

Partie annexe 1, Informations propres à chaque opérateur

L'Eveil asbl

Fiche-opérateur d'accueil

Projet d'accueil

Règlement d'ordre intérieur

Tableau de formation

Reconnaissance / agrément / autorisation

Oasis familiale asbl

Fiche-opérateur d'accueil

Projet d'accueil

Règlement d'ordre intérieur

Tableau de formation

Reconnaissance / agrément / autorisation

Partie annexe 2, Informations relatives à l'élaboration du programme CLE

Contenus de l'état des lieux (document Etnic)

Informations brutes sur la commune (annexe 2)

Informations brutes sur la coordination ATL (annexe 2)

Informations brutes sur l'extrascolaire (annexe 2)

Liste des clubs sportifs

Contenus de l'analyse des besoins

Questionnaires et réponses (enfant, parent, professionnel)

Avis des enfants (30 pages de données brutes)

Avis des parents (14 pages de données brutes)
Avis des professionnels (17 pages de données brutes)
Présentation des résultats de l'analyse des besoins
Besoins des enfants (Powerpoint de 11 diapos)
Besoins des parents (Powerpoint de 17 diapos)
Besoins des professionnels (Powerpoint de 15 diapos)
Traduction des besoins des enfants, parents et professionnels en objectifs transversaux (tableau)
Procès-verbaux de la CCA ayant participé à l'élaboration du programme CLE
2020.09.07 PV CCA & annexes – présentation des résultats EdL et de l'analyse des besoins
2020.09.21 PV CCA & annexes – présentation des besoins transversaux et échanges
2020.10.05 PV CCA & annexes – identification des actions prioritaires du CLE
Extrait de délibération du Conseil communal approuvant le programme CLE
Evaluation selon le canevas de l'Observatoire du CLE 2015-2020
13 fiches-actions du programme CLE 2020-2025